



LES PRES
LES
EUROPE:



LA HAYE
ORIENTAL
M. DCC.

LETTRES
HISTORIQUES ;
Contenant ce qui se passe de plus
important en
EUROPE ;

*Et les Réflexions nécessaires
sur ce sujet.*

Mois de Mai , 1715.



A LA HAYE,
Chez ADRIAN MOETJENS,
Marchand Libraire près de la Cour, à
la Librairie Françoisse.

M. DCC. XV.

LETTRES
HISTORIQUES,
Contenant ce qui se passe de plus
important en
EUROPE.

*Et les Réflexions nécessaires sur
ce sujet.*

Mois de Mai, 1715.

LETTRE I.

Affaires d'Italie.

Rome.

MONSIEUR.

Le terme accordé par les Moni-
toires du Pape, touchant les Affai-
res de Sicile, étant expiré le 7. du
mois dernier, on afficha dans tous
Et 2 les



les lieux accoutumez, la Bulle d'Excommunication, contre tous les desobeiffans du Tribunal de ce Royaume-là, & autres Personnes mentionnées dans ladite Bulle, dont voici la Substance jointe à quelques Reflexions très-importantes sur ce grand Demêlé.

„ Au commencement, le Pape dit, qu'il a mis

„ à l'Interdit les Diocèses de Catania

„ & d'Agrigente, dont on a voulu

„ éluder l'Execution; & il menace

„ de donner de plus fortes Provisions.

„ L'usage des Interdits est si odieux, & si contraire à l'esprit de l'Eglise, que depuis celui que Paul V. donna contre la Republique de Venise, qui fit tant de bruit, il n'en a plus parû; & la Cour de Rome n'a pas trouvé bon de châtier les Innocens, en les confondant avec les Criminels, supposé qu'il y en ait dans quelques Etats: mais l'Interdit qui vient d'être publié concerne une Nation toute entiere, qui se trouve maintenant excommuniée, contre les Regles ordinaires du Droit Canonique.

„ Dans la suite de cette Bulle, il est dit, que le Magistrat de Sicile

„ cile a fait une Ordonnance, par laquelle il defend qu'on execute aucuns Ordres étrangers, sans qu'ils ayent été reçus en conformité des anciens Usages du Royaume, & de celui qui est observé dans tous les Etats Catholiques.

„ La Cour de Rome casse cet Fdit de son Autorité Souveraine, comme si elle avoit une Jurisdiction Temporelle sur les Magistrats Laïques: ce qui est une Entreprise qui interesse si fort tous les Souverains, qu'ils n'ont jamais manqué de s'y opposer, dans toutes les occasions où les Papes ont voulu l'executer.

„ Le Pontife Regnant fait plus, car il defend de recourir contre cette Bulle, sous quelque pretexte que ce soit, même de Droit, à peine d'Excommunication encouruë ipso facto: Cela est d'autant plus extraordinaire & surprenant, qu'on n'a jamais refusé les Remedes de Droit, à qui que ce soit.

„ Sa Sainteté passe encore plus avant, puis qu'Elle aneantit indirectement la Monarchie de Sicile, en declarant qu'Elle Revoque, Casse & Annule tous les Privileges

„ vilèges qui pourroient avoir été ac-
 „ cordés ci-devant, de quelque Nature
 „ qu'ils soient, nonobstant toute
 „ Possession Ancienne, quand même ils
 „ auroient été donnez à des Personnes
 „ constituées en Dignité Imperiale ou
 „ Royale, soit par voye de Coutume,
 „ ou de Recompense.

„ Si les Princes Chrétiens sui-
 „ voient cet Exemple, & se croi-
 „ voient en Droit de révoquer les
 „ Contracts, ou Donations faites
 „ par leurs Prédecesseurs à l'Egli-
 „ se, elle se verroit bien-tôt de-
 „ pouillée de son Patrimoine, &
 „ des autres Biens ou Avantages
 „ dont les Ecclesiastiques jouissent
 „ dans tous les Etats des Princes
 „ Catholiques.

„ A la fin de la même Bulle, il
 „ est dit, qu'il ne seroit pas sûr de la
 „ faire publier en Sicile. D'où l'on
 „ peut inferer qu'on la croit fort
 „ prejudiciable à ce Royaume-là,
 „ & que la Publication qui en a été
 „ faite dans les Etats du Pape, cho-
 „ que & irrite extraordinairement
 „ les Siciliens.

„ Outre cela, il y a des Citations
 „ à Rome contre cent Personnes de cet-
 „ te Isle, tant Laïques de diverses
 „ Con-

„ Conditions que Religieux, pour n'a-
 „ voir pas obeï à cet Interdit. Ce
 „ qui est contraire aux Canons,
 „ qui defendent l'Apel des Sujets
 „ hors de leurs Provinces, & sur
 „ tout quand elles sont au delà de
 „ la Mer.

Le 8. dudit mois, le Marquis
 del Borgo, Envoyé Extraordinaire
 du Roi de Sicile, fut admis à l'Au-
 dience du Pape, à l'issüe de laquel-
 le il eût une Conference avec le Car-
 dinal Paulucci, Secretaire d'Etat,
 & le Cardinal Albani, Neveu du
 Pape, au sujet des differens qui ont
 porté cette Cour à fulminer contre
 celle de Sicile l'Excommunication
 dont je viens de parler.

On ne fait pas encore ce qui s'est
 passé dans cette Conference, mais
 il y a lieu de croire, que les sollicita-
 tions dudit Marquis produiront plus
 d'effet, que celles de l'Abbé Barbara
 & du Cardinal de la Tremouille,
 qui ont été infructueuses jusqu'à
 present.

Lorsque cet Abbé demanda Au-
 dience au Pape sur ce même sujet,
 le Cardinal Paulucci, fit remettre
 un Memoire entre les mains du Car-

dinal de la Tremouille, contenant en Substance.

„ Que l'Abbé Barbara ne pouvoit
 „ point être admis à l'Audience de
 „ Sa Sainteté, à cause que sa Per-
 „ sonne devoit être excommuniée
 „ dans peu de jours; ce qui auroit
 „ déjà été executé si le St. Pere
 „ n'en avoit pas été empêché par
 „ d'autres affaires importantes: Et
 „ qu'on n'entreroit dans aucune dis-
 „ cution de cette affaire, à moins,
 „ I. Qu'on ne leve & revoque les
 „ empêchemens apportez à l'obeis-
 „ sance dûe à l'Interdit publié dans
 „ la *Sicile*.

„ II. Qu'on ne cesse de faire des
 „ Procédures contre ceux qui ont
 „ obeï, & qui obeïront aux ordres
 „ du Saint Siege.

„ III. Qu'on n'élargisse tous ceux
 „ qui, pour cette cause, ont été
 „ emprisonnez.

„ IV. Qu'on ne rapelle tous les
 „ Evêques bannis, & entr'autres
 „ le Grand Vicaire de *Lipari*; de
 „ même que tous les autres Eccle-
 „ siastiques, Séculiers & Réguliers,
 „ exiliez pour le même sujet; &
 „ qu'on ne laisse lesdits Evêques
 „ dans

„ dans le libre Exercice de leur Ju-
 „ risdiction.

„ Sa Sainteté declarant en outre,
 „ qu'Elle pretend de rester dans
 „ l'entiere liberté de faire tout ce
 „ qu'Elle jugera nécessaire pour le
 „ maintien de l'Autorité du St. Sie-
 „ ge, & de l'Immunité, Liberté
 „ & Jurisdiction Ecclesiastique.

„ Sur quoi le Cardinal de la Tre-
 „ mouille jugea à propos de presenter
 „ un autre Memoire au Cardinal Al-
 „ bani, contenant un Projet d'accom-
 „ modement entre les deux Cours, for-
 „ mé de la maniere suivante.

„ Quoique les Réponses faites
 „ par le Cardinal Paulucci au Car-
 „ dinal de la Tremouille, au sujet
 „ des differends survenus entre cette
 „ Cour & celle de *Sicile*, ayent plu-
 „ tôt éloigné que disposé le Roi à
 „ terminer cette affaire à l'amiable;
 „ cependant, ledit Cardinal de la
 „ Tremouille, sachant combien il
 „ est nécessaire, pour plusieurs rai-
 „ sons, de retablir la bonne har-
 „ monie & amitié, entre le St.
 „ Siege & le susdit Prince, n'avoit
 „ pas négligé de faire à S. M. les
 „ remontrances les plus fortes,
 „ pour l'engager à consentir à quel-

,, ques Adouciffemens, qui pûssent
 ,, frayer le chemin à cet Accom-
 ,, modement : Et quoi qu'il n'eût
 ,, pû obtenir là-dessus que des Ré-
 ,, ponses fort limitées, il esperoit
 ,, néanmoins de pouvoir porter ce
 ,, Prince à revoquer tout ce qui a
 ,, été fait en *Sicile*, en cas que Sa
 ,, Sainteté voulût aussi de son côté
 ,, accorder la Révocation de tous
 ,, les Actes des Evêques de *Carania*,
 ,, de *Giurgenti*, & de son Vicaire,
 ,, de même que de tous les Actes
 ,, qui ont été donnez par cette Cour.
 ,, Cet Article étant accordé, le
 ,, Cardinal de la Tremoille feroit
 ,, en sorte que le Roi de *Sicile* lui
 ,, remettrait en main l'Acte de Ré-
 ,, vocation, pour le delivrer ensuite
 ,, dans celles de Sa Sainteté ; & en
 ,, même tems il pourroit recevoir
 ,, l'Acte de Révocation de S. S.
 ,, pour l'envoyer en *Sicile*.
 ,, D'un autre côté, S. S. pour-
 ,, roit envoyer son Acte de Révo-
 ,, cation à l'Archevêque de *Palerme*,
 ,, ou à celui de *Messine*, ou à quel-
 ,, que autre Evêque de ce Royau-
 ,, me, pour le remettre entre les
 ,, mains du Roi, lorsque S. M.
 ,, leur auroit delivré son Acte de
 ,, Révocation. Par

,, Par cette Révocation, le Car-
 ,, dinal de la Tremoille pourroit
 ,, esperer, de ce Prince, la Per-
 ,, mission aux Evêques bannis de
 ,, retourner à leurs Eglises, & d'y
 ,, continuer le libre exercice de leur
 ,, Jurisdiction ; en se tenant à l'a-
 ,, venir dans les bornes de leur de-
 ,, voir, sans troubler le Repos
 ,, Public, ni préjudicier à la Juris-
 ,, diction Royale.
 ,, On tâcheroit aussi d'obtenir le
 ,, Retour du Grand Vicaire de *Li-
 ,, pari*, & de tous les autres Eccle-
 ,, siastiques bannis, tant Séculiers
 ,, que Réguliers, de même que
 ,, l'Elargissement de tous ceux qui,
 ,, à cette occasion, pourroient être
 ,, detenus en prison.
 ,, En vertu de cet Accommode-
 ,, ment, il paroît que S. S. ne pour-
 ,, roit pas refuser la Confirmation
 ,, de la Bulle de la Croizade, ainsi
 ,, qu'elle a été ci-devant accordée
 ,, aux Rois, & au Royaume de
 ,, *Sicile*, lorsqu'elle étoit demandée
 ,, avec les formalitez requises, les
 ,, Revenus qui en proviennent étant
 ,, destinez pour empêcher les Inva-
 ,, sions des Turcs dans ledit Royau-
 ,, me, qui sert de Barriere, & qui
 ,, est

„ est si avantageux au St. Siege, &
 „ aux Etats voisins.
 „ Les Differends étant terminez
 „ de la maniere susdite, cela four-
 „ niroit au St. Siege un Expedient
 „ pour sortir de cette affaire épi-
 „ neuse, non seulement avec Avan-
 „ tage, mais aussi avec Gloire.
 „ Par là, on parviendroit au
 „ Rétablissement des affaires dans
 „ l'état où elles étoient avant les
 „ presens Démêlez.
 „ On atteindroit aussi au But
 „ que S. S. a tant à cœur, d'évi-
 „ ter, à l'exemple de ses Predeces-
 „ seurs, toute Demarche qui pour-
 „ roit donner lieu aux Rois de *Sicile*
 „ de se rendre independans du St.
 „ Siege.
 „ On préviendroit aussi toutes
 „ les autres Poursuites de cette af-
 „ faire.
 „ Les Evêques seroient entiere-
 „ ment retablis, avec la Liberté
 „ de retourner à leurs Eglises, &
 „ le St. Siege recevroit en même
 „ tems sa satisfaction, par le Retour
 „ des autres, & par l'Elargisse-
 „ ment des Prisonniers.
 „ Par la Revocation que feroit
 „ le Roi de *Sicile*, on leveroit, con-
 for-

„ formement au desir de S. S. les
 „ Obstacles de l'Obeissance à l'In-
 „ terdit, lequel cesseroit par la
 „ Revocation de S. S. de même que
 „ la Censure.
 „ Enfin, il est à remarquer que
 „ ce Temperament est d'autant plus
 „ avantageux & convenable au Sie-
 „ ge Apostolique, que le Roi de
 „ Sicile seroit le premier à donner
 „ son Acte de Revocation, & que
 „ S. S. auroit occasion de sortir de
 „ cet Embarras, sans rien céder,
 „ & en conservant ses Prétentions.
 Le Cardinal Urfini sortant d'une
 Audience du Pape, trouva dans
 l'Antichambre plus de 40. Prêtres
 venus de *Sicile*, pour obéir à l'In-
 terdit du Pape, & après les avoir
 entendus sur le Morif & les parti-
 cularitez de leur Retraite, il les loua
 de leur Zèle, & leur fit donner un
 Billet de 500. écus, pour les distri-
 buer entr'eux : ils furent ensuite ad-
 mis à l'Audience de Sa Sainteté,
 qui leur fit un très-gratieux Accueil.
 Il arrive aussi tous les jours en
 cette Ville beaucoup de Jesuites,
 qui se retirent de ce Royaume-là,
 pour le même sujet : & l'on compte
 qu'il en est déjà forti 113. depuis
 Ff 7 qu'on

qu'on y a fait fermer 7. de leurs Collèges, dans les Diocèses de *Giurgento* & de *Catania*, dont les Revenus ont été appliqués au Gouvernement, & on a établi en leur place des Prêtres Séculiers, pour la direction des Ecoles: mais comme la Publication de cet Interdit porte diverses autres Personnes à abandonner cette même Isle, on y a fait publier de rigoureux Défenses à tous les Nationaux d'en sortir sans Permission, sous peine de la vie.

Tout cela rend ce Demêlé si important, entre les deux susdites Cours, que je mettrai obligé d'ajouter ici quelques autres Reflexions sur les grandes Conséquences de ce même Interdit, & des Procédures faites pour l'éviter.

Quoi que ce ne soit pas d'aujourd'hui que le Roi de Sicile a eu des Differends, sur de pareilles matières, avec le Pape d'à présent, & qu'il les ait soutenus avec beaucoup de fermeté, pendant qu'il n'étoit que Duc de *Savoie* & Prince de *Piemont*, il me semble qu'on ne doit pas juger du Cœur & de la Fidélité de ses Anciens Sujets, nez dans les Pais où sa Souveraineté est éta-

blie

blie & affermie de longue main, comme de ceux dont il s'agit maintenant, qui sont tombez sans Choix, & peut-être en partie contre leur gré, sous une nouvelle Domination, où le moindre Pretexte suffit à des Sujets peu affectionnez, ou desireux de Changement, pour susciter des Brouilleries à leur Nouveau Souverain, dans un de ces Contretems facheux, qu'on ne sauroit toujours éviter, & qui ne laissent pas de causer souvent de grands Embarras.

On fait le Pouvoir que les Ecclesiastiques ont en ce Pais-là, sur les Peuples, qui par Ignorance, ou par un Zèle indiscret, sont accoutumés à y recevoir, comme des Articles de Foi, tout ce qui vient de *Rome*; & on n'ignore pas non plus, combien il est facile au Pape de faire agir ces mêmes Ecclesiastiques, en leur donnant des esperances d'être élevez aux premieres Dignitez du Clergé.

Outre celà, les dispositions qu'on entrevoit à quelques Emotions, parmi ces Peuples Insulaires, font assez connoître ce que Sa Majesté Sicilienne doit craindre dans ce Royaume-là, depuis que le Pape, suivant l'exemple de plusieurs de ses

Pre-

Predecesseurs, y a mis toute la Nation en Interdit.

On conviendra, si l'on veut, que ce Nouveau Monarque est assez Puissant pour se maintenir en Sicile, contre les Entreprises de la Cour de Rome, & même contre la Revolte des Peuples; mais ce Prince n'est pas néanmoins à l'abri de tout ce qui pourroit arriver de la part de quelqu'autre Puissance.

La Sicile est fort proche du Royaume de Naples, & on fait avec quel chagrin la Maison d'Autriche a vû separer ces deux Royaumes, qui ont été possédez depuis si long-tems par un même Maître. Supposé donc que l'Empereur & le Roi de Sicile ne pûssent en venir à un Accord sur ce sujet, & se fissent au contraire la Guerre, le dernier ne trouveroit-il pas beaucoup de defavantage dans la Division qui pourroit être alors dans son Royaume?

En effet ceux la même qui auroient pris le parti du Pape, se voyant irreconciliables avec leur Roi, ne manqueroient pas de se ranger du côté de l'Empereur, quand même S. M. I. seroit dans les mêmes Prin-

Principes, par raport aux Immunités Ecclesiastiques, comme cela a assez parû depuis quelques années à Naples, parcequ'ils pourroient au moins se faire encore un Merite de leur Complaissance, en se relâchant de ce côté là, au lieu que le Roi de Sicile ne leur en auroit aucune obligation, & prétendroit qu'ils n'auroient rien fait au-delà de leurs obligations, en rentrant dans leur devoir, par une entiere obeissance à sa Domination.

Au reste il y a peu d'apparence que la Cour de Rome veuille se relâcher sur ses Pretensions en Sicile, tant parce qu'elle se regarde comme Souveraine primitive de ce Royaume, en vertu des Investitures qu'elle pretend avoir Droit de donner à ceux qui parviennent à cette Couronne, aussi bien qu'à celle de Naples, que parce qu'elle a moins à craindre du Roi de Sicile que de quelques autres Puissances qui ont des Demêlez avec elle sur le même sujet, auxquels elle se flatte néanmoins que la Definition de celui-ci pourra servir de Regle: mais d'un autre côté la même Cour doit pourtant craindre que si celle de Vien-

ne se tient en repos dans cette Conjoncture, & ne favorise en aucune maniere les Mecontens de ce Pais-là, leur Nouveau Roi ne les soumette de gré, ou par force, à l'observation de ses Edits faits contre les Immunités Ecclesiastiques, & ne rende ce Royaume entierement Independent du Saint Siege, tant par rapport à cela, que pour ce qui concerne les Investitures.

On apprend de divers endroits, qu'il paroît que l'Armement des Turcs pourroit bien être destiné contre le dit Royaume, & que Sa Majesté Sicilienne a résolu d'y envoyer un renfort de Troupes.

Sur l'avis qu'on a eu, que l'Empereur du Japon a enfin permis aux Missionnaires de la Communion de Rome d'aller prêcher l'Evangile dans ses Etats, le Pape a résolu d'y en envoyer incessamment un grand nombre.

On vient de publier la nouvelle Constitution que la Sainteté fit le 19. de Mars dernier contre les Cultes superstitieux de la Chine; & l'on croit que ceux d'entre les Missionnaires qui les ont tolerez si long tems, se rendront enfin sans aucune reserve à

ce

ce dernier Decret, qui est très-precis, & qui confirme tout ce qui avoit été réglé dans la Constitution du 20. Novembre 1714. sur la même affaire, & rejette tous les Pretextes imaginables qu'on pourroit apporter pour se dispenser d'exécuter ce Decret, dont je pourrai inserer une Copie toute entiere dans mon Journal du mois prochain, si vous la desirez.

Cependant je vous dirai que le Pape y prescrit la Signature d'un nouveau Formulaire avec Serment, qui doit être signé par tous les Missionnaires Seculiers & Reguliers, de même que par ceux de la Compagnie de Jesus, qui seront employez dans les Missions de la Chine, ou dans celles des Royaumes voisins.

Ce nouveau Formulaire est conçu en ces termes:

JE, N. Missionnaire à la Chine, ou dans tel Royaume, ou telle Province, envoyé par le Saint Siege, ou par mes Superieurs, selon le Pouvoir qu'ils en ont reçu du Siege Apostolique, promets d'obéir pleinement & fidelement au Commandement, ou Decret Apo-

Apostolique que notre Saint Pere le Pape Clement XI. a fait sur la matiere des Rites, ou Cérémonies Chinoises, contenu dans la Constitution qui prescrit la presente Formule de serment, lequel Decret m'est bien connu, par la Lecture entiere de la même Constitution. Je promets de l'observer exactement, absolument, inviolablement, & de l'exécuter sans aucune tergiversation. Que si (ce qu'à Dieu ne plaise) j'y contreviens de quelque maniere que ce soit, je me reconnois & me declare sujet, toutes les fois que cela m'arrivera, à toutes les Peines portées par ladite Constitution. Je le promets, je le vouë, je le jure sur les Saints Evangiles. Ainsy Dieu me soit en aide & les Saints Evangiles. Moi, un tel, de ma propre main.

La Congregation des Rites, s'étant tenuë le 2. du mois dernier, on y passa le Decret pour la Beatification du Pere François de Regis, Missionnaire François, de la Compagnie de Jesus.

Le 7. du mois precedent, le Pape se rendit à l'Eglise des Dominicains de la Minervo, où après avoir fait sa Priere, le P. General s'étant présenté, il lui dit, qu'il avoit une grande

grande Devotion à Saint Thomas d'Aquin, dont on y celebroit la Fête ce jour-là, qu'il estimoit sa Doctrine, & qu'il ne savoit pas ce qui pouvoit donner lieu à quelques Prelats François d'en juger autrement, par rapport à sa Constitution contre les auteurs du *Jansenisme*, & s'en alla après avoir donné beaucoup de marques d'Estime pour tout l'Ordre des Dominicains.

Quelque tems après, un Religieux de ce même Convent soutint une Thèse de Theologie, dans laquelle il avoit étalé toute la Doctrine de St. Thomas, sur la Grace, sans ménager beaucoup ses expressions: elle étoit dediée au Cardinal Fabroni, qui y assista. Un Cordelier y disputa avec beaucoup de chaleur, & prétendit que ce que le Dominicain soutenoit, étoit le pur *Jansenisme*: enfin pour dernière ressource, il tira de sa poche la *Constitution Unigenitus* &c., & oposa Proposition à Proposition. Le Dominicain expliqua la Proposition de la *Constitution*; le Cordelier soutint que le Sens qu'il lui donnoit étoit forcé, & éloigné de l'intention du Pape: mais comme la Dispute s'échauffoit

chauffoit de plus en plus, le Cardinal Fabroni se leva, & donna gain de Cause au Dominicain.

Quoique Mr. Amelot ait eu plusieurs Audiences du Pape, & envoyé divers Couriers en France, au sujet de ses Negociations concernant ladite Constitution, on n'en fait pas encore le Resultat, & si l'on en juge selon les Apparences; il semble qu'il n'y a aucun Projet d'Accommodement qui soit agreable aux deux Cours, & prêt à être accepté de part & d'autre; il est même certain que les Difficultez qu'on y rencontre vont en augmentant, & aigrissent tellement les disputes qui en resultent, que le dernier Courier envoyé à Paris par ledit Ambassadeur Extraordinaire de France, apporta à S. M. T. C., un Bref du Pape, très-rigoureux contre le Cardinal de Noailles, & quelques autres Depêches, fort contraires aux Pretentions & Demandes des Prelats qui ont refusé jusqu'à present de recevoir ladite Constitution, dont je me trouverai obligé de vous parler encore dans la Suite, quand il se passera quelque chose de nouveau & d'important sur cette matiere.

Le

Le Pape a proposé les Evêchés unis de *Velletri* & d'*Ostia*, pour le Cardinal Acciajoli, & donné le *Pallium* au nouvel Archevêque de *Tolède*, qui a fait compter 40. mille écus à l'Agent d'*Espagne*, pour payer à la Daterie les Bulles de cet Archevêché: mais Sa Sainteté a fait prendre 2000. écus de cet Argent, pour les employer à la Fabrique de l'Eglise de *Sr. Clement*.

La Princesse de Piombino venant d'*Espagne*, arriva le 5. du mois dernier en cette Ville, où l'on a appris que le Roi Philippe V. a nommé le Prince Borghese pour son Ambassadeur Extraordinaire en cette Cour, afin de remercier le Pape de l'envoi du Cardinal Gozadini, en qualité de *Legat à Latere* auprès de S. M. Catholique; mais on doute que ce Prince soit en état d'accepter cet Emploi, à cause de son âge avancé, & de ses continuelles indispositions.

Comme l'on a envoyé divers Commissaires à *Sabino* & en d'autres lieux, pour faire la Revûe des Milices de l'Etat Ecclesiastique, cela donne lieu de croire que le Pape a dessein de les faire marcher au secours

cours des Venitiens & des Maltois.

On parle beaucoup de cent mille Medailles d'Or trouvées dans une Campagne de *Modene*, avec les Empreintes d'*Auguste*, de *Marc-Antoine*, & de *Lepidus*; sur quoi les Curieux exercent leurs Speculations, & quelques Antiquaires disent que c'est l'Or de la Caisse Militaire de l'Armée Romaine qui fut battué dans ce lieu-là, sous le dernier de ces trois Empereurs; mais il y a des Historiens qui soutiennent le contraire, par des Raisonnemens qui sont trop diffus pour trouver place dans cette Lettre.

Naples.

II. Le Conseil del'Inconfidance s'étant assemblé au commencement du mois dernier, fit emprisonner diverses Personnes suspectes; & il y eût un grand Tumulte dans l'Hôpital des Incurables; à l'occasion de quelques Sbirres travestis, qui voulurent y arrêter 3. hommes refugiez, mais ces Sbirres furent si maltraitez qu'ils prirent la fuite, sans pouvoir faire leur Capture.

Mr.

Mr. Cappello Resident de *Venise*, fit son Entrée Publique le 11. avec un Cortege de 110. Carosses, & eût sa premiere Audience du Vice-Roi, qui, le 16. du mois precedent, fit partir à la sourdine pendant la nuit, 14. Officiers, qu'on dit avoir pris la route de *Rome*, sans que l'on sache encore le motif de cette Expedition.

Les Lettres de *Regio* portent qu'un Bâtiment étranger, ayant paru près de *Siracuse*, en *Sticile*, comme s'il avoit eu dessein de sonder la Profondeur de l'Eau, le long de la Côte, avoit été arrêté par les Habitans, qui avoient trouvé sur son Bord un Aga avec 40. Turcs, entre lesquels étoit un Ingenieur Anglois Renegat.

Le Convoi que le Vice-roi a envoyé à Majorque, consiste en 2000. hommes, commandez par le Colonel Roer; en 16. pieces de Canon de bronze, & en quantité de Munitions de Guerre.

Genes.

III. Les Catalans ont fait acheter en cette Ville deux grosses Barques,

Tome XLVII.

Gg

ques,

ques, pour les faire passer à *Barcelone*, & les armer en Course contre les Majorquains,

On apprend que ceux-ci ont fait fortifier 3. Postes dans cette Isle-là, pour s'opposer au Debarquement des Espagnols, & qu'ils ont partagé 2000. Cavaliers en divers lieux convenables, pour secourir les Garnisons en cas de besoin.

Les avis qu'on reçût de *Palerme* le 11. du mois dernier, confirment qu'il y avoit eu bien du Desordre, de même qu'à *Messine*; & qu'on avoit executé dans cette dernière Place un Tisseran, qui s'étoit mis à la tête des Mutins, pour attenter sur la personne du Vice-roi, qui ne seroit point sans être bien escorté.

L'Envoyé de *France* a pris congé du Senat, & il se dispose à partir, pour se rendre auprès de l'Electeur de Cologne: on attend dans peu son Successeur.

Venise.

IV. On a reçu avis que le Chevalier *Delfino*, Capitaine Général, avoit passé de *Napoli de Romanie* à *Modon*, où il donnoit les ordres nécessaires

cessaires, en attendant la jonction des Forces Navales, & que les deux Convois de cette Republique, partis en dernier lieu, avec Mr. *Buonvicino*, Capitaine Extraordinaire des Navires, & Mr. *Loredano*, Provediteur Extraordinaire de l'Armée, avoient été rencontrez en Mer, près d'*Ossaro*, faisant route avec un Vent favorable.

Les Depêches du Capitaine Général qui commande les Troupes de cet Etat à *Corfou*, portent qu'au commencement du mois dernier, les Turcs n'avoient point encore fait d'Actes d'Hostilité en ces quartiers-là, & que le bruit couroit qu'ils avoient détaché une grande partie de leurs Janissaires des environs de *Negroponte*, pour les faire marcher du côté de *Hongrie*.

On a aussi appris par un Bâtiment envoyé de *Dalmatie*, par Mr. *Angelo Emo*, Provediteur General, qu'environ 5000. Turcs s'étant avancez vers *Macarfea* dans l'*Albanie*, ils avoient été repoussés, & batus par un Corps de Morlaques.

La Quarantaine, pour les Bâtimens venant des Isles de ce Pais-là, a été reduite à 21. jours, parce que

des Maladies Contagieuses n'y font plus de ravage.

Les dernières Lettres venues de *Constantinople*, par la voye de *Smirne*, confirment que l'Armée Navale des Turcs devoit se mettre en pleine Mer au commencement du mois d'Avril, & qu'elle seroit composée de 30. Sultanes, 25. Galeres & 50. Galiores, qui doivent embarquer des Mariniers en passant à *Metelino*, *Chio*, & *Smirne*.

Milan.

V. On dit que le Comte Charles Borromée ayant été fait Prince, en vertu d'un Bref qu'il a reçu de l'Empereur, son Fief de *Magagno* sera erigé en Principauté, & que ce Seigneur doit fournir une somme considerable à la nouvelle Banque de *Vienne*.

Turin.

VI. Le Prince Royal de Piemont, Fils Ainé de S. M. Sicilienne, mourut en cette Ville, le 22. de Mars, âgé de 16. Ans, après une Maladie de 20. jours que les
Medé-

Medecins ne croyoient point être dangereuse.

Ce Prince est universellement regretté, à cause des grandes esperances qu'il donnoit par ses belles Qualitez.

La Cour est maintenant à la *Venerie*, où l'on dit que Leurs Majestés iront faire un Voyage en *Savoie*, vers la fin de ce mois, & que le Duc d'*Aoste*, à present Prince de Piemont, leur Fils Unique, prendra cependant quelques Remedes, de l'avis des Medecins, parce qu'il se trouve languissant.

Il ne me reste Monsieur, qu'à vous assurer que je suis, &c.

L E T T R E I I.

*Affaires du Nord, de Moscovie
& de Turquie.*

Varsovie.

M O N S I E U R,

I. Les grands Préparatifs des Turcs pour la Guerre, & les ordres qu'ils ont donnez pour la marche

G 3 d'un

d'un grand nombre de Troupes vers les Frontieres de *Pologne*, y causent beaucoup d'inquiétude, & fortifient les bruits qui ont couru, depuis quelque tems, que le Roi de Suede avoit conclu une Alliance avec le Grand Seigneur, pour attaquer conjointement ce Pais.

Comme l'on apprend de *Petersbourg* qu'on y est aussi informé de cette Alliance, & que le Czar ne néglige rien, pour en prevenir l'Exécution, il a donné ordre au Velt-Maréchal *Czeremetoff* d'entrer en *Pologne*, avec son Corps d'Armée de 40 mille Russiens, dès qu'il sera informé que le Roi de Suede fera quelques mouvemens de ce côté-là.

Le Prince de Repin doit aussi se mettre en marche, au premier ordre, avec les 16000 Russiens qu'il commande à *Riga*; & ces Troupes seront renforcées de quelques autres, qui sont aux environs de *Revel*. Cependant le General *Renne* a déjà détaché 10000. hommes choisis pour se rendre; à ce qu'on dit, par la *Pologne* en *Pomeranie*.

Quelques autres Troupes ont pareillement été envoyées pour fortifier *Pautzke*, suivant les ordres du Roi

Roi *Auguste*, qui portent aussi qu'on fera quelques Fortifications à *Posnanie* & *Elbing*.

Sa Majesté a fait expedier des Lettres Circulaires aux Senateurs pour les inviter à se rendre en cette Ville de *Varsovie*, afin de tenir un Conseil sur les Propositions que l'Ambassadeur de *Venise* doit faire, pour obtenir du Secours contre les Turcs: sur quoi l'on dit qu'on prendra 30 hommes par Regiment, pour former 4. Bataillons, qui seront envoyez à cette Republique-là.

On a été prendre Mr. *Spiegel*, qui étoit dans un Convent de Capucins, & on l'a conduit en *Saxe*, pour lui faire son Procès, étant accusé, à ce qu'on dit, d'avoir été la cause, lorsqu'il étoit à *Constantinople*, que les Ambassadeurs du Czar furent mis au 7. Tours.

On apprend de *Caminiec*, que le Seraskier de *Bender* attendoit à la fin du mois passé, un gros Corps de Troupes Ottomanes, & un autre de Tartares. Cette nouvelle est confirmée par les Lettres de *Cracovie*, qui ajoutent que la Misere dans ce Palatinat étoit inexprimable, & que la

Difette y faisoit périr beaucoup de monde.

Les Avis de *Russie* portent, que les Maladies Contagieuses régnoient avec tant de violence dans ces Contrées-là de *Bender*, que les Habitans en sont sortis, pour aller demeurer à *Chocim*, où il est arrivé quelques mille Turcs, pour achever de perfectionner les Ouvrages de cette Forteresse.

Les Troupes de l'Armée de la Couronne ont reçu ordre du Grand General, de se tenir prêts à marcher dès le commencement de ce mois, pour se rendre où il sera jugé nécessaire, pour le bien de ce Royaume, & celles de *Saxe* sont déjà en mouvement.

Les Ministres des Puissances Etrangères, qui ont offert leur Médiation pour pacifier les Troubles du Nord, continuent souvent leurs Conférences avec les Conseillers de S. M. Polonoise; & on parle plus que jamais d'un voyage qu'Elle doit faire, pour s'aboucher avec le Czar, & ensuite avec le Roi de Prusse, afin de prendre les Mesures les plus convenables pour pacifier les Troubles de ces Pais Septentrionaux.

Cra-

Cracovie.

II. Les Avis de la Porte Ottomane confirment, que le Grand Scigneur Campoit déjà le 16. de Mars dernier, sous des Tentes hors de *Constantinople*, avec toute sa Cour, & que Sa Hauteffe devoit se rendre bien-tôt à *Andrinople*, avec toute son Armée, pour être plus à portée de donner ses Ordres.

Le 20. dudit mois, le Capitan Bacha fit sortir de l'Armenal tous les Vaisseaux de Guerre, avec les Galeres qui étoient prêts; & lorsque 12. autres Vaisseaux qui restent à armer, & les Brulots, seront en état de faire voile, l'Amiral se mettra en Mer.

La Flote sera composée de 30 gros Vaisseaux ou Sultranes, de 15. Vaisseaux de *Barbarie*, de 10. Bâtimens Marchands, qui ont été percez pour 60. pieces de Canon chacun, de 30 Galeres, de 20 demi-Galeres, de diverses Galiores, & d'un grand nombre de Bâtimens de Transport.

On compte que les Forces de Terre monteront à 200. mille hommes, dont une partie demeurera au-

G g 5

près

près du Grand Seigneur, qui restera entre la *Morée* & la *Hongrie*: une autre partie sera employée à la garde des Frontières, & à veiller aux mouvemens que les Impériaux pourroient faire; & le reste marchera d'un autre côté, sous les ordres du Grand Visir, qu'on croit devoir attaquer les Venitiens, où exécuter quelques autres Projets, formez secrètement à la Porte.

Ibrahim Bacha, qui a été dépêché vers la Cour de *Vienne*, n'est chargé que d'une Lettre du Grand Visir au Prince Eugene; & l'on dit que s'il n'étoit pas déjà parti, on ne l'y enverroit pas.

Stockholm.

III. Le 4. du mois dernier, vers les 10. heures du soir, l'Archevêque d'*Upsal* fit la Cérémonie de bénir le Mariage du Prince Héritaire de *Hesse-Cassel*, avec la Princesse Ulrique Eleonore, dans l'un des Apartemens de la Reine Douairiere, en présence des principaux Seigneurs & Dames de la Cour, des Senateurs & de leurs Femmes, des Generaux Suedois, du Colonel des

des Gardes du Corps du Roi, du Procureur & Avocat Generaux de S. M. & des Secretaires d'Etat; de même que du General Rank, du Brigadier Verschuur, & du Colonel Curleben qui sont de la Suite du Prince.

Le lendemain, après midi, les nouveaux Epoux reçurent les Complimens des Ministres Etrangers & de divers Seigneurs, dans leurs propres Apartemens, le Prince ayant passé au quartier que le Roi occupoit ci-devant.

Le soir on donna à la Cour un magnifique Festin, qui fut suivi d'un Bal, auquel on avoit invité, non seulement tous ceux qui avoient assisté aux Cérémonies du Mariage, mais aussi les Ministres Etrangers, & les Personnes les plus distinguées de la Ville.

Le Festin fut servi dans la Grande Salle de la Cour: La Famille Royale étoit à une Table ronde, au haut bout de cette Salle, où il y avoit à chaque côté une autre Table, pour les Senateurs & leurs Femmes; & à droite & à gauche, il y avoit aussi deux longues Tables pour les Dames de la Cour.

Gg 6 Après

Après le Repas, le Prince & la Princeſſe firent l'Ouverture du Bal; & lorsque Leurs Alteſſes eurent dansé environ deux heures, Elles se retirèrent, de même que le Duc de Holstein: mais le Bal dura néanmoins tout le reste de la nuit.

On a reçu des Lettres d'Orgrund, & de quelques autres Places voisines, qui troublent un peu les Réjouissances de cette Illustre Alliance, en ce qu'elles assùrent que pendant 2. ou 3. jours, on avoit aperçu de grands Embrasemens dans l'Isle d'Aland, & sur les Côtes de Finlande, ce qui fait croire que les Russiens ont commencé à détruire les Villes & Villages de cette Isle, & des environs.

Cette triste Nouvelle a été suivie d'une autre encore plus fâcheuse, dont les particularitez sont contenues dans une Lettre écrite à Bord du Vaisseau le Prince Charles, près de Frederiks-Oort, le 26. Avril dernier, au Sujet d'un Combat Naval, où une Escadre Suedoise a été presque toute détruite par celle des Danois, suivant la Relation qu'ils en ont publiée, dans l'Extrait suivant de la dite Lettre.

Le

Le Contre-Amiral Gabel partit le 15. de la Rade de Copenhague, avec 8. Vaisseaux de Guerre, & 3. Frégates. Le 17. il jetta l'Ancre près de Borholm; & on reçût avis que le Contre-Amiral Wagtmeeſter étoit près de Travemunde, avec 4. Vaisseaux de Guerre, & 2. Frégates. Le 18. on mit à la voile; mais à cause des Vents contraires, nous ne pûmes arriver à la vûe des Suedois, que le 24. à 5. heures du matin, qu'on les aperçût entre les Isles de Femeren & de Laland, louvoyant sur nous, pour nous attaquer.

Le vent & la marée nous étant favorables, Mr. Gabel donna tous les ordres nécessaires pour le Combat: Sur les 2. heures après midi, il fit saluer le Contre-Amiral Suedois de 9. volées de Canon, & le Commandant Dykman commença le Combat, qui fut fort opiniâtre jusqu'à 10. heures du soir, que l'obscurité nous sépara.

Pendant les Suedois firent force de violes pour se sauver par le Belt; mais comme nous les suivions

Gg 7

vions

viions de près, ils furent obligez de changer de Route, & prirent le parti de s'approcher des Côtes de *Holstein*, à 2. lieues de *Frederiks-Oort*, dans le dessein de sauver leur monde par Terre; mais en ayant été empêchez par les Gardes-Côtes, ils couperent leurs Mâts, & le Contre-Amiral Wagtmeeſter arbora le Pavillon Blanc, le 25. à 8. heures & demie; & se rendit avec ses 6. Vaisseaux, & tout son monde.

Ils étoient au nombre d'environ 3000. hommes avant le Combat, dans lequel ils ont eu 1000. morts ou bleffez: Ainsi nous avons remporté une Victoire complete.

On est présentement occupé à mettre les Vaisseaux Suedois à Flot, & l'on a envoyé les Prisonniers à *Frederiks-Oort*.

Si l'on publie, de la part des Suedois, quelqu'autre Relation differente, au sujet de ce Combat, elle vous sera communiquée, Monsieur, dans la suite de ces Lettres de votre Secrétaire, &c.

LET.

L E T T R E I I I .

Affaires d'Allemagne, des Roïaumes voisins & de Suisse.

Vienne.

M O N S I E U R ,

I. Leurs Majestez Imperiales, ayant fait divers Exercices de Pieté durant les Fêtes Solemnelles de Paques, & réglé ensuite quelques Affaires d'Etat, partirent le 26. du mois dernier pour *Luxembourg*, où les Ministres & les Chancelleries sont aussi maintenant, & l'on y prépare des Logemens, autour du Chateau, pour l'Electeur de Treves qui doit s'y rendre dans peu de jours, & plusieurs autres Princes qu'on y attend aussi.

L'Aga Ibrahim, Envoyé Extraordinaire de la Porte, étant en chemin pour arriver bien tôt en cette Ville, on lui prépare la Maison du Comte de Weissen-Wolffische, & celle de l'Agneau d'or. Il prétend qu'on lui fournisse tous les jours certaine quantité de Bois odoriferans, &c.

& de Parfums précieux, qu'on n'a pas dessein, à ce qu'on dit, de lui accorder.

Le Prince Eugene fait dresser dans le Jardin de son Palais, une magnifique Tente, pour y donner Audience à cet Aga, qui ne fera pas un long séjour en cette Ville, si la Commission dont il est chargé ne roule que sur quelques Propositions du Grand Visir, comme le bruit s'en est répandu depuis quelque reins.

Comme l'on est informé d'ailleurs, que les Turcs continuent à faire marcher beaucoup de Troupes vers les Frontieres de Hongrie & de Pologne, l'Empereur a aussi résolu de faire former deux Armées, l'une de 40. mille hommes, près de Segedin, l'autre de 20. mille en Croatie, pour observer les mouvemens de ces Troupes Ottomanes.

Le Roi de Prusse a fait savoir à S. M. Imperiale, que toutes les Tentatives qu'il avoit faites pour disposer le Roi de Suede à un Accommodement, ont été infructueuses.

Le Comte de Matueof, Ambassadeur du Czar, étant parti de cet-

te

te Ville, pour se rendre auprès du Roi de Pologne, y a laissé son Secrétaire d'Ambassade, pour veiller aux Interêts des Russiens.

Mr. de Bentenritter, Conseiller Aulique, doit aussi se rendre, avec le Caractere d'Envoyé Extraordinaire, auprès du Roi de Suede, à qui l'Empereur a écrit une Lettre, pour l'exhorter à envoyer incessamment ses Ministres à Brunswick, afin de rétablir la Tranquillité dans les Etats du Nord.

On dit que le President de la Cour Imperiale a demandé permission d'aller faire un tour à Rome, mais que S. M. I. lui a temoigné qu'Elle souhaitoit qu'il terminât auparavant quelques Affaires importantes, qui dependent de lui.

Le General Baron de Schulenburg n'a pas jugé à propos d'accepter le Commandement des Armées de la Serenissime Republique de Venise, qui lui avoit été offert à des Conditions assez avantageuses, de sorte qu'il n'ira pas en ce Pais-là, comme le bruit en a couru ci-devant.

Le Prince de Traurson, President de la Nouvelle Banque, ayant fait

assam-

assembler les Officiers qui doivent y être employez, leur fit prêter Serment, & leur enjoignit de la part de leur Auguste Monarque, de n'employer aucune mauvaise Pratique dans leur Administration, sous peine de la Vie.

On commença, le 15. du mois dernier, à payer de l'Argent de cette Banque, les Archers & autres Domestiques de la Cour, & les Troupes ont aussi reçu une bonne partie de ce qui leur étoit dû.

Quelques mal-intentionnez ayant publié, que les Juifs demeurans en cette Ville, y avoient fait mourir un petit Enfant Chrétien, on en a fait une exacte Perquisition: mais on a enfin reconnu que ce bruit étoit entièrement faux, comme plusieurs autres qu'on fait souvent courir contre cette Nation.

Ratisbonne.

II. Au commencement du mois dernier, on reprit à la Diète les Deliberations touchant le Fort de *St. Pierre*, construit près de *Mastricht*, par les Etats Generaux des *Provinces-Unies*, & il fut resolu unanimement,

ment, par les trois Colleges, qu'on renverroit à l'Empereur les Représentations faites sur ce sujet, de la part de l'Electeur de Cologne, & qu'on recommanderoit très-humblement à S. M. I., de prier Leurs Hautes Puissances de faire demolir ce Fort, & de retirer leurs Garnisons de la Citadelle de *Liege*, de *Huy*, & de *Bonn*.

La même Diète a approuvé les Résolutions qui ont été prises, touchant les Forteresses de *Mayence*, *Philisbourg*, & *Kehl*, afin de pourvoir à tout ce qui est necessaire pour leur Entretien.

Le Ministre du Roi de Prusse a fait connoître aux trois Colleges,
 „ Que le Roi de Suede, bien loin
 „ de recevoir favorablement toutes
 „ les Propositions que S. M. Prussienne lui a fait faire pour un Accommodement à l'amiable, paroît
 „ au contraire plus porté à la Guerre;
 „ qu'ainsi la prudence obligeoit le
 „ Roi son Maître de se mettre en
 „ état de ne rien craindre: Que néanmoins S. M. pour donner des
 „ marques de sa Moderation, avoit
 „ resolu d'attendre jusqu'au commencement de ce mois, avant
 „ que

„ que de faire marcher son Armée,
 „ pour voir si S. M. Suedoise se re-
 „ foudroit enfin à un Accommode-
 „ ment raisonnable; mais qu'en sui-
 „ te, S. M. prendroit toutes les
 „ mesures convenables pour empê-
 „ cher que la Guerre du Nord ne se
 „ communiquât dans l'Allemagne,
 „ esperant d'être soutenu par les au-
 „ tres Princes de l'Empire, dans
 „ un dessein si louable.

Ce Ministre a aussi déclaré, par ra-
 port à la Mediation de la France., Que
 „ le Roi son Maître ne l'avoit accep-
 „ tée qu'à condition que l'Empereur
 „ y donneroit les mains; & que S. M.
 „ avoit fait faire là-dessus des Propo-
 „ sitions à la Cour Imperiale, qui lui
 „ seroient aparemment agréables.

Le Ministre de Holstein-Gottorp
 a présenté un nouveau Memoire à
 la même Diète, en Réponce à ce-
 lui du Ministre de Danemarck, dont
 il a été parlé dans mes Lettres pre-
 cédentes. Il represente dans celui-ci,
 „ Que c'est une chose connuë de
 „ tout le monde que la Neutrali-
 „ té a été violée de la part du Roi
 „ de Danemarck, deux années en-
 „ tieres avant la Bataille de *Gade-
 „ busch*, & que l'Evêché de *Lubek*,
 „ qui n'a qu'une petite étendue, a
 „ été

„ été obligé de donner des Loge-
 „ mens à 8. Compagnies de Cava-
 „ lerie Danoise, & à tous les Of-
 „ ficiers de l'Etat Major d'un Re-
 „ giment entier, ce qui a tellement
 „ apauvri les Habitans, qu'ils ne
 „ sont plus en état de cultiver les
 „ Champs. Cependant les Danois
 „ disent qu'ils y ont fait observer
 „ une exacte Discipline à leurs
 „ Troupes.

On apprend que le Roi de la Grand
 de Bretagne a écrit une Lettre au
 Corps Evangelique, en datte du 24.
 Mars dernier, laquelle est conçûe
 en des termes fort obligeans, &
 fert de Reponse à celle que ce Corps
 avoit écrite à S. M. B. le 23. du
 mois precedent, au sujet de l'Infrac-
 tion faite à la Paix de *Westphalie*, en
 ce qui concerne la Religion Evan-
 gelique.

Le Magistrat de cette Ville a
 nommé quelques Deputez, pour al-
 ler complimenter l'Electeur de Ba-
 viere, sur son heureux Retour à
Munich, où S. A. Electoralre arri-
 va le 10. du passé, avec l'Electrice
 son Epouse, & les Princes leurs
 Enfans.

Les Envoyez des Electeurs de *Saxe*
 &

& Palatin doivent aussi aller faire des Complimens au même Electeur, sur son heureux rétablissement dans ses Etats.

Berlin.

III. Le Roi de Prusse ayant reçu avis qu'un Corps de Troupes Suedoises attaqua, sur la fin dumois dernier, l'Isle d'*Usedom* & le Fort de *Penamunder*, & en chassa les Garnisons Prussiennes, fit d'abord sortir de cette Ville le Baron de *Friensdorf*, & tous les Suedois qui y étoient, en leur faisant connoître combien S. M. avoit sujet d'être mécontente de ces Actes d'Hostilité, faits par ordre du Roi leur Maître, & qu'Elle se trouvoit obligée de faire marcher toutes ses Troupes pour aller attaquer celles de *Suede*.

Le 28. dudit mois S. M. Prussienne fit une Ordonnance à l'occasion de cela, qui porte en substance :
 „ Que s'étant élevé depuis quelque
 „ tems des Differends entre S. M.
 „ & le Roi de *Suede*, Elle avoit
 „ embrassé tous les moyens amia-
 „ bles, & n'avoit rien négligé de
 „ son

„ son côté de tout ce qui pouvoit
 „ contribuer à les terminer par Ac-
 „ commodement : mais que du côté
 „ des Suedois, les Propositions
 „ de S. M. avoient été, si non en-
 „ tierement rejettées, du moins
 „ éludées de tems en tems, sous di-
 „ vers pretextes frivoles, & des
 „ promesses éloignées; jusqu'à ce
 „ qu'enfin, quelques Troupes Prus-
 „ siennes, (sans parler d'autres vo-
 „ yes dé fait) ont été surprises &
 „ attaquées par les Suedois : C'est
 „ ce qui a obligé S. M. de se met-
 „ tre en Campagne, pour la De-
 „ fense de ses Etats & de ses Peuples,
 „ afin de repousser l'Ennemi, &
 „ de procurer une bonne Paix : Et
 „ comme S. M. a besoin de l'Affi-
 „ stance du Tout-Puissant, dans la
 „ Défense de sa juste Cause, Elle a
 „ jugé à propos d'ordonner la Cele-
 „ bration d'un jour d'Humiliation
 „ & de Prières dans tous ses Etats,
 „ afin d'implorer la Benediction de
 „ Dieu sur les Armes de S. M. &
 „ sur celles de ses Alliez; &c.

Ces Prières extraordinaires ayant été faites le 5. de ce mois, on fit partir 25. Pontons pour l'Armée Prus-

Prussienne, qui est déjà composée de plus de 20. mille hommes, campez aux environs de *Krekau*, à demi-lieuë de *Stettin*, où l'on attend 8000. Saxons, qui sont en marche pour s'y rendre incessamment, après quoi le Roi de Prusse qui y est arrivé, avec un gros Train d'Artillerie, se mettra à la Tête de ces Troupes qui sont des plus lestes, & des mieux disciplinées.

On apprend que S. M. Prussienne les a déjà fait passer en Revûë, mais on ne fait pas encore ce que cette Armée entreprendra, quoique bien des gens croient qu'elle se rendra vers la *Haute-Pomeranie*, pour observer de près les mouvemens des Suedois.

Le Comte de Croissi, Ambassadeur du Roi T. C. étant arrivé en cette Ville le 2. dudit mois, logea chez le Baron de Rottembourg Envoyé de France, & après avoir assuré les Ministres d'Etat qui y sont restez, que le Roi son Maître ne fera aucune Hostilité contre S. M. Prussienne, en faveur des Suedois, ils partirent tous deux pour Lui aller faire la même Declaration, & procurer la Paix, dont les Negocia-

tions

tions ne sont pas encore entièrement rompues.

Les Soldats desarmez du Regiment de *Holftein* sont encore gardez au Chateau de *Stettin*, mais leur Général & Mr. Stuart Major Gen. de même que le Colonel Rumohr, ont été conduits à *Custrin*, & les Officiers de la Régence Suédoise, de Justice & des Finances ont été obligez de se rendre à *Stralsund*, avec leur Chancelerie, pour le transport de laquelle les Généraux Prussiens leur ont fourni les Chariots nécessaires.

On assure que le Prince d'Anhalt-Dessau doit se mettre incessamment en marche, pour tâcher de reprendre l'Isle d'*Usedom*, où 3. à 4000. Suedois se sont fortifiez; que l'Amiral Suedois Henck; nouvellement élevé à cette Charge, qui étoit sorti de *Karelskroon*, avec 11. Vaisseaux, ayant appris que les Danois étoient en Mer, s'est retiré dans les Ports de *Suede*; que les 7. Vaisseaux de l'Amiral Raab, sortis de *Copenhage* étoient le 10. de ce mois du côté de *Rioger-Bocht*; & que le Czar s'est aussi mis à la tête d'une partie de ses Troupes, pour venir au secours de ses Alliez, & s'oposer aux Entreprises du Roi

Tome XLVII.

H h

de

de Suede, qui fait marcher 12000. hommes vers *Wollim*.

Cologne.

IV. La Diète des Etats de cet Archevêché finit le 16. du mois dernier, après avoir accordé les Subsidés que l'Electeur de ce Pais avoit demandez; & le même jour les Commissaires de S. A. Electorale, ayant executé les ordres qu'Elle leur avoit envoyez à *Rhinborg*, pour y mettre tous les Reformez hors de la Magistrature, leur ôterent aussi l'Eglise Neuve, en leur insinuant qu'ils pouvoient se servir de la Maison qu'ils occupoient avant la dernière Guerre, pour y faire l'Exercisse de leur Religion. La Garnison Prussienne sortit de cette Place le 7. dudit mois.

Il est arrivé dans les Terres de cet Archevêché quelque Infanterie de S. A. E. venant de *Liege*, pour entrer dans *Bonn*, immédiatement après que cette Place sera évacuée, par les Troupes Hollandoises, qui y sont encore en Garnison.

La Conference qui devoit se tenir le 6. de ce mois en cette Ville de *Cologne*, entre les Commissaires des

Electeurs Palatin & de ce même Archevêché, pour terminer les Differends survenus au sujet de la Détention des Batimens de *Mulheim*, n'a pas eu lieu, à cause que S. A. E. Palatine à reculé les Commissaires nez en cette Ville, où la Diète des Etats de *Westphalie* est encore occupée à chercher les moyens convenables, pour se garantir des Dommages que ce Cercle pourroit recevoir par la Guerre du Nord.

Francfort.

V. Le Cercle du *Haut-Rhin* a pris la Résolution suivante, au sujet des Gages des Officiers qu'on y entretendra.

Un Capitaine aura 40. florins par mois; un Lieutenant 20. un Enseigne 15. un Sergent 6. un Capitaine d'Armes 5. & un quart, de même qu'un Chirurgien; un Corporal 5. un Tambour 4. de sorte qu'une Compagnie ne coutera, par mois, que 160. florins, y compris la Paye des Soldats.

Les Colonels auront 75. florins par mois, les Lieutenans Colonels 32. les Majors 20. le General Comte de

H h 2

Nassau

Nassau aura 3000. florins par an; le General Ajudant 300. le Quartier-Maitre General 240. de même que l'Auditeur General.

Les Troupes du Landgrave de Hesse-Cassel demeurent encore en repos dans leurs Quartiers, sans qu'on sache quand elles se mettront en mouvement.

Les Avis du *Palatinat* portent, que les François bien loin de reformer leurs Troupes, ont rendu complete leur Infanterie, & achetré plusieurs milliers de Chevaux en diverses Contrées d'*Allemagne*, pour achever de monter leur Cavalerie; qu'ils travaillent actuellement à former un gros Corps d'Armée près de *Langencandel*, & qu'elle se mettra en marche, pour passer le *Rhin*, les uns disent à *Rhin-felds*, & d'autres ailleurs, afin de se rendre en *Pomeranie*, par les Etats de *Cassel* & de *Breme*, après que le Comte de *Croissi*, Ministre de *France*, aura envoyé de *Stralsund*, où il s'est abouché avec le Roi de *Suede*, les Instructions pour regler la marche des Troupes qui sont dans le Duché de *Deux-Ponts*.

VI. L'Echange des Ratifications du nouveau Traité d'Alliance entre le Roi Très-Chrétien & les Cantons Catholiques Romains du Corps Helvetique, se fit en cette Ville le 26. du mois dernier, avec les Formalitez ordinaires, & doit être solennellement juré dans la grande Eglise, où trois Deputés de chaque Canton assisteront à cette Ceremonie, pour la rendre plus considerable.

Ce Traité est dressé en Langue Allemande & Suisse; mais n'étant pas encore rendu public, je ne saurois vous en envoyer maintenant aucune Copie ni Traduction entiere, & aussi exacte que j'espere de l'avoir, pour vous la communiquer dans la Suite.

Pendant je puis bien vous assurer, que les Cantons Protestans ne paroissent nullement disposez à entrer dans ce Traité, parce qu'ils le regardent comme directement contraire aux Confederations fondamentales du Corps Helvetique, & donnant atteinte à l'Article qui porte, qu'en cas de Differend entre

quelques Cantons, les autres y interviendront comme Arbitres, pour les terminer, au lieu que par le VI. Article de cette Nouvelle Alliance, les Cantons Catholiques se soumettent absolument à l'Arbitrage de la France, dans tous leurs Differends d'Importance, ayant crû par là se venger de la Perte qu'ils ont soufferte de la part des Protestans, dans la dernière Guerre.

Non-seulement ceux-ci, mais aussi quelques-uns des principaux Régens des Cantons Catholiques, qui sont bons Patriotes, soutiennent que ce VI. Article viole si manifestement un des principaux Fondemens de la Confédération des Treize Cantons, que ceux qui auroient osé proposer ci-devant une pareille Alliance, se feroient attirer l'Indignation de toute la République, & auroient risqué d'être punis comme Ennemis de sa Liberté.

On dit que les Cantons Protestans, voyant que les Cantons Catholiques Romains, ont agi dans cette Affaire sans leur Participation, ils ont résolu de s'unir étroitement entr'eux, & de ne rien faire que d'un Accord unanime: à quoi on ajoute que les dis-

Can-

Cantons Catholiques doivent envoyer deux Députez à S. M. T. Chrétienne, pour regler quelques autres Affaires dont ils n'ont pû convenir avec l'Ambassadeur de France.

bb Ceux de Zurich & de Berne sont toujours occupez à dresser les Instructions pour les Députez qui doivent aller à *Tochembourg*, pour tâcher de terminer à l'amiable les Differends qui y régne depuis si long-tems, au sujet des Prétenions de l'Abbé de *St. Gal*, & l'on n'est pas sans appréhension dans le Pais de *Vaux*, & aux Environs, de voir renaître celles des Anciens, Ducs de *Savoie*, en la Personne du Roi de *Sicile*, à cause des grands Preparatifs que ce Prince fait faire dans ce Duché-là, où il doit venir l'Été prochain.

Les Disputes survenues entre le Canton de *Berne* & celui de *Schas-house*, au sujet du Règlement de leurs Limites, augmentent de telle sorte que l'un & l'autre travaillent à faire fortifier leurs Frontières, & qu'on fait courir le bruit que le premier a donné ordre à toutes ses Troupes, de se tenir prêtes à marcher, au premier commandement qui leur en sera fait; & on a reçu avis, que le 22. du mois passé, on

H h 4

élu

élu dans ce Canton-là, Mr. le Banderer Frisching, pour Seigneur Avoyer, à la place de feu Mr. de Grafriedt.

Les Demêlez qu'il y a aussi, entre les *Lignes Grises* & la Regence de *Milan*, ne sont pas encore finis, & on dit que les Grisons se flattent toujours que l'Empereur décidera, en leur faveur, la Pretention qu'ils ont de jouir de la Souveraineté du Lac de *Chiavenne*.

Geneve.

VII. Mr. Tronchin & Tremblai, Syndics de cette Ville, en partirent le 23. du mois dernier, pour se rendre à *Turin*, où ils doivent s'aquiter d'une Commission Secrette au près du Roi de *Sicile*, & faire en même tems des Complimens de Condoleance à S. M. au sujet de la perte qu'Elle a faite par la Mort du Prince Royal son Fils Aîné.

Quelques Lettres d'*Italie* assurent, que la Paix sera bien-tôt conclue entre l'Empereur & le Roi Philippe V. Que les principaux Articles en sont réglés, & qu'on en publie les Conditions suivantes.

I. Que les Espagnols exilés seront rétablis dans tous leurs Biens.

II. Que

II. Que Philippe V. sera reconnu pour Roi legitime des *Espagnes* & des *Indes*.

III. Qu'en consequence de cela, S. M. C. conservera tous les Titres de la Couronne d'*Espagne*.

IV. Que ce Monarque renoncera, pour lui, & pour ses Successeurs, à tous ses Droits sur l'*Italie*.

V. Que pour confirmer ce Traité, la Seconde Archiduchesse Josephine épousera le Prince des *Asturies*.

VI. Que le Duc de Savoye sera compris dans cette Paix: mais on ne dit pas sur quel pié, ni si l'Empereur le reconnoitra pour Roi de *Sicile*.

Quand j'en saurai quelque chose de certain, je vous en informerai, Monsieur, avec d'autant plus de plaisir, que je souhaite d'avoir occasion de satisfaire à votre Curiosité sur des Matieres de cette Importance, afin que vous reconnoissiez toujours de plus en plus que je suis &c.



L E T T R E I V.

Affaires de France.

Paris.

M O N S I E U R,

Le Roi ayant eu quelque Indisposition le 25. du mois dernier, les Medecins Lui conseillerent de renvoyer pour 3. ou 4. jours le voyage de *Marly*, & de prendre cependant quelques Remedes; ce que S. M. ayant fait le 29. Elle partit le 1. de ce mois, & se rendit en parfaite Santé à *Marly*, où Elle restera jusqu'à la Pentecôte.

Sa Majesté a donné les ordres pour faire abattre la Montagne de *Lusienne*, qui est entre ledit *Marly* & *Verfailles*, de telle sorte qu'étant reduite en Plaine, les Maisons Royales de ces deux Lieux puissent être vûes reciproquement d'un endroit à l'autre, & quelques Troupes destinées pour faire ce travail sont déjà arrivées de *Flandres*.

La Revûe des Gardes Suisses & Fran-

Mois de Mai, 1715.

611

Françoises ayant été faite par le Roi avant son Depart pour *Marly*, on choisit 100. hommes dans chaque Regiment pour composer deux Bataillons, qui sont les plus beaux qu'on puisse voir.

Toutes les Hautes Payes que les Capitaines des Grandes Françoises faisoient à leurs Soldats ont été retranchées, par ordre de S. M. & on les a reduits à la Paye ordinaire, pour satisfaire aux Plaintes des Capitaines des autres Regimens, qui ont representé que cette Distinction leur étoit préjudiciable, & les privoit de plusieurs bons Soldats, qu'on attiroit par là dans les Compagnies des Gardes.

On a fait une Réforme parmi l'Infanterie en *Dauphiné*, dans les Regimens de la dernière Création; mais non pas dans les autres, ni parmi la Cavalerie, & tous les Officiers tant Reformez que non Reformez, ont reçu ordre de se trouver à la tête de leurs Troupes, dans les Quartiers où elles seront le 15. de ce mois, sous peine d'être cassez.

Le Roi s'est fait apporter les Selles & les Houffes qu'il a fait faire, pour envoyer au Roi Auguste de

H h 6

Polo-

Pologne, & S. M. les a trouvés plus belles, & des plus riches qui ayent été faites jusqu'à présent en Europe ou ailleurs; Ce Present avec les 6. Chevaux est estimé plus de 100. mille écus, & l'Ecuyer qui les conduit a ordre de ne faire que 6. Lieues par jour.

Sa Majesté qui donnoit déjà 20. mille Livres de Pension à la Princesse des Ursins, l'a augmentée jusqu'à 40. mille Livres, qui lui seront payées tous les ans à l'Hôtel de Ville. On dit que cette Princesse a changé le dessein qu'elle avoit d'aller passer le reste de ses jours en Italie, & qu'Elle ira demeurer à Utrecht.

Le Marquis de Segur a aussi reçu de S. M. un Brevet de Rétenue, de la somme de 40. mille Ecus, sur son Gouvernement du Pais de Foix.

Le Prince Ragotzi, qui est toujours à Clagny, où il jouit aussi depuis long-tems des grandes Liberalitez du même Monarque, doit aller voyager pendant l'Été prochain, dans les plus belles Provinces de ce Royaume, pour y voir les principales

cipales Villes, & les autres Choses dignes de Remarque.

L'Envoyé de Tripoli de Barbarie, nommé Mehemet Effendi, l'un des Chéfs du Divan, dont il a été parlé dans mes Lettres précédentes, eut son Audience de Congé du Roi, le 11. du mois dernier, & fit à S. M. un Compliment en Langue Arabe, que son Interprète traduisit en ces Termes: *Je souhaite, SIRE, que chaque jour qu'il Vous reste à vivre, se convertisse en Mille.*

Cet Envoyé a été député par les Puissances de Tripoli, pour faire des Excuses des mauvais traitemens faits à des Navigateurs François, par un Corsaire Tripolin: Il s'est acquité de sa Commission avec plus de Politesse que l'on n'en trouve ordinairement dans les Turcs de Barbarie; & le Roi, pour lui marquer sa Satisfaction, l'a renvoyé avec de beaux Presens pour le Bey & les Chéfs du Gouvernement: entre lesquels Presens il y a le Portrait de S. M. enrichi de Pierrieres, & une des plus belles Tentures de Tapifferie, dont l'Éclat est relevé par un Vernis Flexible, de nouvelle Invention.

L'Ambassadeur de Perse ira faire

sa Residence à Clagny, dès que le Prince Ragotzi en sera parti. Cet Ambassadeur fut au commencement de ce mois sur la Demi-Lune près la Porte de *St. Antoine*, où il prit son Divertissement ordinaire, qui est de darder des Bâtons en guise de javelots, & deux de ses Domestiques s'en retournerent fort blesez.

Il y fut depuis les 11. heures du matin jusqu'à 4. après midi, & la Maréchaussée y étoit aussi, pour empêcher le Desordre. Pendant l'Eclipse du Soleil, qui se fit le 3. de ce mois, on entendit que cet Ambassadeur & ses Gens faisoient des Cris épouvantables.

Plusieurs Astronomes & Mathématiciens sont allez en *Angleterre*, pour y observer ce grand Phénomène, parce que son Centre devoit se rencontrer dans ce Pais-là, comme je vous le dirai ailleurs, en vous rapportant les Observations qu'on y a faites sur cela.

Le Lord Bullingbroke, qui s'en est retiré, pour éviter la Tempête dont il étoit menacé par le nouveau Ministère de la *Grande Bretagne*, étant heureusement arrivé dans cette Capitale de *France*, y a pris son

son Logement à la Cour d'*Angleterre*, où il doit rester quelque tems, & aller ensuite faire un tour en *Suisse*.

Le Comte de Stairs ne paroît pas encore prêt à prendre le Caractère d'Ambassadeur de S. M. Britannique, parce que les Préliminaires qu'il prétend qu'on lui accorde avant qu'il agisse en cette Qualité, rencontrent de grandes Difficultez de la part de S. M. Très-Chrétienne, dont la Réponse donnée par écrit à ce Ministre, sur son dernier Memoire, que je vous ai communiqué ci-devant, n'a pas entièrement satisfait la Cour *Britannique*, à ce qu'on dit; de sorte que Son Excellence pourroit bien s'en retourner à *Londres*, sans avoir pris ce Caractère, quoi qu'on assure, je ne sai sur quel fondement, que S. M. T. Chrétienne offre de s'engager à ne faire point construire de Havre à *Mardyck*, & à défendre qu'on n'y laisse entrer de gros Vaisseaux, mais seulement des Barques de Pêcheurs.

Ledit Comte de Stairs ne laisse pas cependant d'avoir des Conférences avec les Ministres d'Etat: sur quoi l'on dit qu'il travaille à prévenir l'Expedition de *Majorque*, & à procurer

procurer aux Habitans de cette Ile, de même qu'aux Catalans, la Conservation de leurs Privileges. On ajoute même que le Roi d'Espagne a déjà envoyé à la Cour ses Instructions là-dessus, & qu'on n'attend que celles de l'Empereur, pour terminer cette Affaire à l'amiable.

II. Cela paroît d'autant plus vrai-semblable, qu'on est informé par les derniers Avis reçus des Ports d'Espagne, qu'on n'y a pas encore fait tous les Préparatifs nécessaires pour l'Armée Navale destinée à faire la Conquête de cette Ile : mais on apprend en même tems que les Catalans se rendent tous les jours plus indignes d'obtenir la Jouissance de leurs Anciens Privileges, puisque les principaux d'entre les Chefs de leur Revolte passée, cherchent encore toutes les Occasions propres à favoriser les Majorquains Armez contre les autres Espagnols soumis à la Cour de Madrid.

Les nouvelles Machinations de ces Mal-intentionnez ayant été découvertes à Barcelone, le mois dernier, on y fit une rigoureuse Exécution, dont les principales Circonstances sont marquées dans la Relation sui-

vante,

Mais de Mai, 1715. 617
vante, qui a été envoyée de cette Ville-là.

„ Ces jours passez, on fut averti
 „ que quelques personnes entretene-
 „ noient correspondance avec les
 „ Rebelles de Majorque, & tâ-
 „ choient d'exciter de nouveau une
 „ Revolte en Catalogne. Le Sieur
 „ Matas, l'un des Présidens de la
 „ Junte, ou Conseil de Barcelone,
 „ fut chargé d'en faire la recher-
 „ che. Il en découvrit 3. des prin-
 „ cipaux, nommez Joseph Claret,
 „ Isidore Brunet, & Jean Rocas,
 „ tous 3. de la Ville de Sellen. sur
 „ Llobregat, au dessus de Manresa ;
 „ Ils furent arrêtez le 24. & mis
 „ dans les Prisons de Barcelone. Le
 „ même jour, ont eut avis que Jo-
 „ seph Moragas, riche Paisan, ci-
 „ devant l'un des Chefs des Rebel-
 „ les, & Gouverneur de Castell Ci-
 „ dad, près d'Urgel, à qui le Roi
 „ avoit fait grace 2. fois, devoit
 „ avec 6. autres s'embarquer la nuit
 „ suivante sur un Bâtiment qui étoit
 „ au pié du Montjoûi, pour passer
 „ à Majorque. Surquoi on mit en
 „ cet endroit quelques Troupes à
 „ embuscade, qui les prirent tous,

„ &

& les conduisirent en Prison; ex-
 cepté le Capitaine Paloras, ci-
 devant Valet de Moragas, qui
 s'échapa des mains des Grenadiers
 qu'il tenoient. On travailla d'a-
 bord à leur procès. Moragas fut
 condamné à être traîné vif dans
 les rues, les piez attachez à la
 queue d'un Cheval; à avoir la
 tête tranchée par devant, comme
 à un traître; à être écartelé, les
 quartiers exposez en differens en-
 droits, & la tête sur la Porte de
 la Mer, avec cet Ecriteau en
 Latin; *Joseph Moragas retombé*
dans le Crime de Trahison, ayant
abusé deux fois de la Clémence du
Roi, est exécuté à mort la troisième
fois. Jacques Rocas fut condam-
 né à être pendu, & sa tête expo-
 sée dans une Cage; Paul Massip
 fut aussi condamné à être pendu;
 ils furent exécutez le 27. après
 avoir eu la Question. On tra-
 vaille présentement au Procès de
 leurs Complices.

III. On a reçu avis de *Malte*,
 que le Sr. Bolard, Commandant le
 Boulbourg, y étant arrivé a été fait
 Ingenieur en Chef, & a donné un

Con-

Conseil qui a été suivi: C'est pour
 empêcher les Decentes dans cette
 Isle-là, qui ne peut pas être defen-
 duë par des Retranchemens, à cau-
 se que presque tout son Fond est de
 Roche, ni par des Palissades, fau-
 te de Bois; ce que voyant il a trou-
 vé bon d'y employer de certains
 Arbriffaux de l'Isle-même, appel-
 lez *Cattiers*, qui jettent en haut beau-
 coup de Branches, de les tailler en
 pointe, de les faire durcir au feu,
 de lier ces Arbriffeaux l'un à l'aut-
 re, & de tourner leurs Pointes vers
 l'Ennemi; & par ce moyen on for-
 mera une Haye impénétrable, qui
 n'empêchera pas de se servir des
 Mousquets & des Piques, pour la
 défendre.

IV. Les dernières Lettres de *Rome*
 ne donnent pas encore grande es-
 perance, que les Differends entre le
 Pape & le Roi de Sicile soient ter-
 minez à l'amiable, puisque les Pro-
 positions faites de la part de ce
 Prince n'ont pas été acceptées, &
 que tous les autres Expediens dont
 on a tâché de se servir, pour en venir
 à un Accommodement, ont été inu-
 tiles jusqu'à présent.

Le Pape soutient ses Préentions
 avec

avec tant de Fermeté qu'il sem-
ble être entièrement Inflexible ;
& l'on vient d'en voir encore une
nouvelle Preuve, par le Bref qu'il
a envoyé à son Nonce en France, au
sujet du Cardinal de Noailles, qui
est menacé de perdre non pas tout-
à-fait la Tête, mais au moins son
Chapeau Rouge, & même de subir
de plus rudes Peines, s'il n'accepte
pas purement & simplement la *Con-*
stitution UNIGENITUS, &c.

Tout le monde est fort attentif
aux Suites de cette Affaire, dont je
ne saurois vous informer plus exac-
tement. Monsieur, qu'en vous en-
voyant les Extraits suivans de deux
Lettres, écrites par des Parisiens,
qui savent fort bien ce qu'il y a de
nouveau sur cette Matière très-im-
portante, dont voici la Substance.

Extrait d'une Lettre de PARIS du
30. Avril.

„ Le 21. de ce mois, jour de Pâ-
ques, il arriva ici un Courier de
„ Rome, qui remit à Mr. le Non-
„ ce un Bref du Pape, adressé à
„ M. le Cardinal de Noailles, par
„ lequel Sa Sainteté l'exhorte d'a-
bord

„ bord à se soumettre purement &
„ simplement à la Constitution *Uni-*
„ *genitus*. Le Pape vient ensuite
„ aux menaces, & déclare qu'en
„ vertu du présent Bref, Son Émi-
„ nence sera déchû de la Dignité
„ de Cardinal, si elle ne se soumet,
„ dans le terme de quinze jours après
„ l'avoir reçu ; lui marquant que
„ les cinq premiers jours de ce ter-
„ me serviront pour une première
„ Monition Canonique, les cinq
„ d'après pour une seconde, & les
„ cinq derniers pour une troisième
„ & dernière Monition : Le Pape
„ se réserve à porter encore dans la
„ suite d'autres peines plus grièves.
„ Ce Bref étoit accompagné d'une
„ Lettre au Roi, fulminante contre
„ le Cardinal de Noailles, où Sa
„ Sainteté demande permission de
„ le poursuivre & de procéder con-
„ tre lui. Le lendemain, ou le mê-
„ me jour, il arriva aussi un Cou-
„ rier de M. Amelot : on ne dit
„ point ce qu'il portoit. Mr. le
„ Nonce a eu une audience extra-
„ ordinaire du Roi, dans laquelle
„ il a rendu à Sa Majesté la Lettre
„ du Pape. Le bruit court que S.
„ M. a répondu que l'affaire étoit
„ trop

„ trop importante pour rien préci-
 „ piter, & qu'il falloit y penser.
 „ On ne croit point que le Roi souf-
 „ fre que Mr. le Nonce fasse aucun
 „ usage de ce Bref, que S. M. n'a
 „ point demandé, qui n'a point été
 „ donné de concert avec Mr. Ame-
 „ lot; & qui est directement con-
 „ traire aux Loix & aux Libertez
 „ de l'Eglise Gallicane.

Extrait d'une autre Lettre de PARIS
 du 2. Mai.

„ Le Mardi d'après Pâques, 23.
 „ d'Avril, M. le Cardinal de Noail-
 „ les étant à sa Maison de Campa-
 „ gne à *Conflans*, M. le Chancelier
 „ envoya à son Eminence un
 „ Courier du Cabinet, pour l'aver-
 „ tir qu'il viendrait à *Paris* le Jeu-
 „ di suivant, & pour lui demander
 „ son heure: La Conférence a du-
 „ ré près de deux heures. On ne
 „ fait point précisément ce qui a été
 „ dit de part & d'autre: On pré-
 „ tend que Mr. le Chancelier a fait
 „ entendre à Son Eminence, que
 „ le Roi étoit fort irrité; que Sa
 „ Majesté avoit dessein d'employer
 „ toute son autorité pour finir cette

„ affai-

„ affaire; & qu'Elle laisseroit au
 „ Pape la liberté de lui ôter le Cha-
 „ peau de Cardinal, & de procé-
 „ der même plus loin. M. le Car-
 „ dinal de Noailles a répondu, que
 „ pour le Chapeau, il le tenoit de
 „ la bonté du Roi; & que dès que
 „ S. M. le redemanderoit, il étoit
 „ prêt à le rendre: que pour son
 „ Archevêché, il le tenoit de Dieu,
 „ & qu'il tâcheroit d'y faire son de-
 „ voir tant que Dieu l'y laisseroit:
 „ qu'au surplus, dans les affaires de
 „ l'Eglise, on n'agissoit point par
 „ la crainte des menaces, mais par
 „ Conscience. M. l'Archevêque de
 „ Reims vient de faire publier dans
 „ son Diocèse un nouveau Mande-
 „ ment, daté du 18. d'Avril, où
 „ il expose qu'il a été informé que
 „ plusieurs Ecclésiastiques de son
 „ Diocèse refusoient de se soumet-
 „ tre à la Constitution du Pape;
 „ sur quoi ce Prélat declare excom-
 „ muniez, *ipso facto*, tous ceux qui
 „ (la Bulle leur étant présentée)
 „ refuseront de la souscrire.

Le 9. du mois précédent, on ar-
 „ rêta dans la Place de *Sorbonne*, &
 „ on conduisit à la *Bastille*, le R. P.
 „ d'Al-

d'Albizzy, Jacobin Reformé, qui prêchoit le Carême avec un grand succès à la Paroisse de *St. Benoit*. Ce Pere alloit à l'Eglise pour cela, & l'Auditoire étoit déjà assemblé. Cette nouvelle y causa une Surprise & une Consternation extraordinaire.

Le même jour, le R. P. Dom Jérôme & le R. P. Dom Turquois de la Congregation des Feuillans, dont le premier prêchoit le Carême aux Prémontrez de la Ruë Haute-Feuille, & le second le prêchoit à la Paroisse de *St. Etienne du Mont*, reçurent des Lettres de Cachet, qui releguent, celui-là à *Poitiers*, & celui-ci à *Bellefontaine*, qui est un Convent de leur Ordre, à 3. lieues d'*Angers*.

L'Exil & l'Emprisonnement de ces Prédicateurs accusez de *Jansénisme*, bien loin d'intimider les autres, fait qu'ils soutiennent leur Doctrine avec plus de Zèle, & anime beaucoup le Peuple en leur faveur: mais tout cela n'empêche pas que le Nonce du Pape ne sollicite fortement la Cour, de les poursuivre à toute rigueur, comme Hérétiques, & Fauteurs d'un Schisme très-dangereux.

On apprend que dans l'Audience que ce Nonce eût du Roi, le 23. du mois dernier, il remit à S. M. les dernières Réponses de S. S. touchant cette Affaire de ladite Constitution: mais on ne fait pas encore en quoi elles consistent, & l'opinion commune est, que ce Souverain Pontife prétend toujours qu'on accepte sa Bulle purement & simplement, & qu'elle soit soutenue par l'Autorité Royale.

L'Evêque de *St. Paul de Laon*, en *Basse-Bretagne*, a defendu au Prédicateur de la Cathédrale de saluer les Chanoines: Il soutient, par des Actes Juridiques, qu'on ne doit saluer que lui seul, & fait là-dessus un Procès à son Chapitre, qui est fort scandalisé de cette Conduite, si peu conforme aux Maximes des Apôtres, & si contraire à l'Humilité Chrétienne que le Pape fait paroître Lui-même, quand il dit dans ses Bulles, qu'il est le *Serviteur des Serviteurs de Dieu*.

V. On a publié une Nouvelle Déclaration du Roi, au sujet des Protestans nez dans ses Etats, qui est conçue en ces Termes.

„ LOUIS &c. : A tous ceux
 „ qui ces présentes Lettres ver-
 „ ront ; SALUT. Depuis la Re-
 „ vocation de l'Edit de Nantes Nous
 „ n'avons rien oublié de ce qui pou-
 „ voit dépendre de Nous, pour ré-
 „ tirer des Erreurs de la Religion
 „ Prétendue Réformée ceux de nos
 „ Sujets qui y étoient nez, & pour
 „ procurer l'Education de leurs
 „ enfans dans la Véritable: Et Nous
 „ avons eu la satisfaction de voir
 „ que Dieu a béni en cela nos pieu-
 „ ses intentions, par le grand nom-
 „ bre de Personnes qui ont fait Ab-
 „ juration. Sur ce qui nous revient,
 „ cependant, que quelques-uns,
 „ après s'être Convertis, refusoient
 „ dans l'Extremité de leurs Mala-
 „ dies de recevoir les Sacremens,
 „ & mouroient après avoir déclaré
 „ qu'ils persistoient dans la Reli-
 „ gion Prétendue Réformée, fai-
 „ sant voir par-là qu'ils étoient ré-
 „ tombez dans leurs premiers Ega-
 „ remens, Nous ordonnâmes, par
 „ notre Déclaration du 29. Avril
 „ 1686. , qu'en ce Cas le Procès
 „ seroit fait à leur Memoire, &
 „ prescrivîmes à nos Juges la ma-
 „ niere

„ niere dont ils devoient punir un
 „ tel Crime, & les Peines que Nous
 „ estimions à propos d'être pronon-
 „ cées contre les Coupables: Nous
 „ aprenons néanmoins que les Ab-
 „ jurations s'étant faites souvent
 „ dans des Provinces éloignées de
 „ celles où décèdent nosdits Sujets,
 „ ou par un si grand nombre à la
 „ fois, qu'il n'auroit pas été possi-
 „ ble d'en tenir des Régîtres exacts,
 „ nos Juges, ausquels ceux qui meu-
 „ rent Relaps sont dénoncez, trou-
 „ vent de la difficulté à les condam-
 „ ner, aux termes de notre dite Dé-
 „ claration du 29. Avril 1686. ,
 „ faite de Preuves existantes de leur
 „ Abjuration: Et d'autant que le
 „ Séjour que ceux qui ont été de
 „ la Religion Prétendue Réformée,
 „ ou qui sont nez de Parens Reli-
 „ gionnaires, ont fait dans nôtre
 „ Royaume, depuis que Nous y
 „ avons aboli tout Exercice de la
 „ dite Religion, est une Preuve plus
 „ que suffisante qu'ils ont embrassé
 „ la Religion Catholique, Apostoli-
 „ que & Romaine, sans quoi ils
 „ n'y auroient pas été soufferts ni
 „ tolerez, voulant sur ce faire sa-
 „ voir nos intentions. A CES

„ CAUSES, & autres à ce Nous
 „ mouvans, en interprétant, en
 „ tant que de besoin, nôtre Décla-
 „ ration du 29. Avril 1686. & y
 „ ajoûtant, Nous avons dit, dé-
 „ claré & ordonné, & par ces Pré-
 „ sentes signées de notre main, di-
 „ sons, déclarons & ordonnons,
 „ voulons & Nous plaît: Quetous
 „ nos Sujets, Nez de Parens qui
 „ ont été de la Religion Prétendue
 „ Réformée, avant ou depuis la
 „ Révocation de l'Edit de Nantes,
 „ qui dans leurs Maladies auront re-
 „ fusé aux Curez, Vicaires, ou au-
 „ tres Prêtres, de recevoir les Sa-
 „ cremens de l'Eglise, & auront
 „ déclaré qu'ils veulent persister &
 „ mourir dans la Religion Préten-
 „ due Réformée, soit qu'ils ayent
 „ fait Abjuration, ou non, ou que
 „ les Actes n'en puissent être rapor-
 „ tez, soient reputez Relaps, &
 „ sujets aux Peines prononcées par
 „ notre dite Déclaration du 29. Avril
 „ 1686., que Nous voulons au sur-
 „ plus & entendons être exécutée
 „ selon sa forme & teneur.
 „ SI DONNONS EN MAN-
 „ DEMENT à nos Amez & Feaux
 „ les Gens tenans notre Cour de Par-

lement

„ lement à Bordeaux, que ces Pré-
 „ sentes ils ayent à enrégistrer, &
 „ le contenu en icelles exécuter &
 „ faire exécuter, garder & obser-
 „ ver selon leur forme & teneur,
 „ nonobstant tous Edits, Déclara-
 „ tions & autres choses à ce con-
 „ traire: Car tel est notre plaisir;
 „ En témoin dequoi Nous y avons
 „ fait mettre notre Scel. DONNÉ
 „ à Versailles le 8. jour de Mars,
 „ l'an de grace 1715., & de notre
 „ Règne le 72.

Signé, LOUIS, Et plus bas,
 Par le Roi, PHELYPEAUX.

EXTRAIT DES REGISTRES
DE PARLEMENT.

„ A Près que lecture & publica-
 „ tion a été judiciairement faite
 „ par le Greffier de la Cour de la
 „ Déclaration du Roi, concernant
 „ les Sujets Nez de la Religion Pré-
 „ tendue Réformée: Donnée à
 „ Versailles le 8. de ce mois. Signée,
 „ LOUIS; Et plus bas, Par le
 „ Roi, PHELYPEAUX. Et scel-
 „ lée du grand Sceau de cire jaune.
 „ LA COUR ordonne que sur

li 3

le

„ le repli de la Déclaration du Roi,
 „ dont lecture vient d'être faite par
 „ le Greffier de la Cour, seront mis
 „ ces mots : Luë, publiée & enre-
 „ gîtrée : Oui, & ce requerant le
 „ Procureur General du Roi, pour
 „ être exécutée selon sa forme &
 „ teneur, conformément à la volon-
 „ té de Sa Majesté, & que Copies
 „ d'icelle, ensemble du présent Ar-
 „ rêt, dûment collationnées par le
 „ Greffier de la Cour, seront en-
 „ voyées dans toutes les Senéchauf-
 „ fées du Ressort, à la diligence du-
 „ dit Procureur General, pour y
 „ être fait pareille lecture, publi-
 „ cation & enrégîtement, à la di-
 „ ligence de ses Substituts, auxquels
 „ enjoint de certifier la Cour dans
 „ le mois des diligences par eux fai-
 „ tes. Fait à Bordeaux en Parle-
 „ ment le 28. Mars 1715.

*Monsieur DE GILLET DE LA
 CAZE, Premier Président.*

Collationné. Signé, ROUX,
 Greffier.

Les Consequences qu'on peut ti-
 rer de cette Declaration, & les Sui-

tes

res qu'elle pourra avoir, meritent
 que vous y fassiez une Attention
 particuliere, Monsieur, sans cher-
 cher ici les Reflexions de votre &c.

L E T T R E V.

Affaires de la Grande Bretagne.

Londres.

MONSIEUR,

I. Depuis que le Parlement s'est
 assemblé en vertu de la Proclama-
 tion du Roi de la Grande Brétagne,
 dont je vous ai donné une Copie dans
 mon Journal precedent, la Cham-
 bre des Communes de ce même Par-
 lement s'est divisée par un grand
 Débat, qui a d'autant plus surpris
 tout le monde qu'on ne s'y étoit pas
 attendu, comme vous le verrez par
 le Narré suivant.

Le 16. du mois dernier, le Che-
 valier Guillaume Whitloke s'étant
 recréié contre la Proclamation du
 Roi pour appeller son Parlement,
 disant qu'elle étoit sans Exemple, &
 Contraire à l'Usage ordinaire, il en

Li 4

fut

fur repris par quelques Membres du Parti de la Cour : Surquoi il s'excusa, & la Chambre reçut ses Excuses d'autant plus facilement, qu'étant Septuagenaire, on ne regardoit pas de si près à ses Discours.

La chose en seroit demeurée-là, si le Chevalier Guillaume Windham, qui s'érige en Chef des Toris, & qui a toute la vivacité d'un Homme d'environ 30. ans, n'eût voulu soutenir, & même encherir sur ce que le Chevalier Whitloke avoit avancé; disant, que cette Proclamation étoit non seulement sans exemple, mais même de dangereuse conséquence pour la Liberté des Parlemens.

Les Membres du Parti de la Cour relevèrent vertement ces paroles, comme injurieuses au Roi & à son Administration, & insistèrent long-tems que le Chevalier Windham s'expliquât sur les objections qu'il avoit à faire contre cette Proclamation. Mr. Windham voyant bien qu'il ne pouvoit le faire sans s'embarasser encore davantage, s'en défendit avec obstination; soutenant pourtant la gageure, & disant, que comme il croyoit en même tems que cha-

que

que Membre avoit la liberté de déclarer ses sentimens.

On lui répondit, " qu'à la vérité
" chaque Membre avoit cette liberté; mais on ajouta, " que la
" Chambre avoit aussi la liberté;
" & le pouvoir de censurer & de
" punir ses Membres, lorsqu'ils franchissoient les bornes de la décence
" & du respect envers le Souverain,
" & qu'ils s'emancipoient à tenir
" des Discours dans la Chambre,
" qui pourroient la rendre odieuse
" & méprisable au dehors.

Quelques Membres ayant ensuite proposé d'envoyer Mr. Windham à la Tour, Mr. Walpole s'y opposa, & dit, en s'adressant à l'Orateur.

Non, Monsieur, je ne suis pas d'avis qu'on contente le désir que le Membre, qui cause ce grand Débat, fait paroître d'être envoyé à la Tour, ce seroit lui faire trop d'honneur. D'ailleurs, comme c'est un jeune Homme, qui a d'assez bonnes parties, qui s'érige en zèle Champion du dernier Ministère, & qui a été dans tous les Secrets de leur Cabale; je serois bien aise qu'il fût présent lors que la Chambre fera l'Examen de la Conduite de ses Amis, afin qu'il nous donne des Eclaircissemens,

li 5

qu'il

2201X

qu'il soit en même tems Témoin de la Candeur avec laquelle cette Chambre les traitera, & qu'il ne soit pas dit dans le monde que nous prenons le moindre avantage sur ces Messieurs.

Après plusieurs autres Discours, qui firent durer le Débat depuis une heure jusqu'à 5. & demie du soir, on mit en question, si la Chambre s'ajourneroit ou non? La négative l'ayant emporté de 212. voix contre 134., on continua le Débat jusqu'à 7. heures, les Whigs insistant toujours que le Chevalier Windham s'expliquât & marquât ses objections contre la Proclamation en question: Mais il continua à s'en défendre avec fermeté, disant qu'il étoit prêt de souffrir tout ce que la superiorité des voix pourroit lui imposer.

Enfin, vers les 7. heures du soir, on mit en question, si le Chevalier Windham sortiroit de la Chambre ou non? L'affirmative l'ayant emporté de 208. contre 129., il se retira incontinent, & fut suivi des 129. Membres de son Parti. Il fut ensuite résolu d'une commune voix: Que le Chevalier Guillaume Windham ayant fait des Réflexions

21. xions injurieuses sur la Proclama-
 22. tion de S. M. du 26. Janvier pour
 23. appeler un nouveau Parlement, &
 24. ayant refusé de justifier ce qu'il
 25. avoit avancé, quoi que souvent
 26. pressé de le faire, étoit coupable d'a-
 27. 28. ne grande Indignité envers Sa Maje-
 29. sté, & d'une violation des Privile-
 30. ges de cette Chambre: Et ordonna,
 31. que le Chevalier Guillaumes Wind-
 32. ham, en réparation de cette Of-
 33. fense, recevoit une Mercuriale de
 34. l'Orateur en sa Place, où il seroit
 35. obligé de comparoitre le lende-
 36. main.

Ce jour-là, le Chevalier Windham ayant obéi à l'ordre de la Chambre, l'Orateur lui fit une légère Mercuriale: après-quoi Mr. Windham lui fit ce Compliment.

MONSIEUR L'ORATEUR, nous

Je vous remercie de tout mon cœur de votre honnêteté, en me traitant en Gentilhomme, & en Homme d'Honneur dans cette Censure. Quant à ceux qui me l'ont attirée, sous prétexte de me faire grace, je ne m'en serois pas obligé de les remercier, puisque cela n'a jamais été mon intention de respec-

chir sur Sa Majesté, ni d'eufréindre les Privileges de la Cambre.

Le 17. dudit mois, il y eût un autre grand Débat, dans la Chambre Basse de la Convocation du Clergé, au Sujet de l'Adresse que les Evêques y envoyèrent; & à laquelle les Rigides voulurent ajouter le mot *Héreditaire*, à l'endroit où il est parlé du *Droit Legitime* ou *Légal* du Roi. Ils insisterent aussi qu'on fût mention de la Beneficence de la feuë Reine envers le Clergé, & qu'on suprimât le dernier Paragraphe, parce qu'il sembloit respecer sur la Conduite de quelques uns de leurs Freres: mais les autres Ecclesiastiques ayant tenu bon, le Docteur Stanhope, Modérateur, fit pancher la Balance de leur coté, en opinant qu'on aprouveroit cette Adresse, dont voici la Traduction conforme à l'original qui en fut presenté à Sa Majesté.

„ **N**ous les très-humbles & très-fideles Sujets de Votre Majesté, l'Archevêque, les Evêques, & le Clergé de la Province de *Cantorbéry*, assemblez en

„ Con-

„ Convocation, après avoir beni le
 „ & remercié très sincerement &
 „ Dieu Tout-puissant, del'heureux
 „ & paisible avènement de V. M.
 „ à la Couronne, nous profitons de
 „ la premiere occasion qui se presen-
 „ té, pour feliciter V. M. & ce Ro-
 „ yaume de la preuve éclatante qu'il a
 „ plû à la Divine Providence de nous
 „ donner de sa faveur & de sa bon-
 „ té, en faisant réussir les prudentes
 „ mesures prises par le Roi *Guillau-*
 „ *me*, confirmées & soutenues par
 „ la Reine *Anne*, (Prince & Prin-
 „ cesse dont la Memoire nous sera
 „ toujours chère) pour nous assû-
 „ rer la libre profession de notre
 „ Sainte Religion, sous une suc-
 „ cession légitime de Princes Pro-
 „ testans:

„ Votre Clergé a reçu, avec la
 „ dernière satisfaction l'assurance
 „ qu'il a plû à V. M. de donner
 „ d'abord de sa ferme résolution a
 „ maintenir l'Eglise d'Angleterre
 „ ainsi qu'elle est établie par les
 „ Loix, & la Déclaration encore
 „ plus publique que V. M. a fai-
 „ te depuis, *Que la Constitution éta-*
 „ *blie dans l'Eglise & dans l'Etat,*
 „ *sera la Règle de son Gouvernement :*

Ii 7

„ Et

„ Et c'est pour ce même Clergé une
 „ idée bien consolante, de voir sur
 „ le Trône de la Grande Bretagne
 „ un Prince, dont le courage,
 „ la fermeté & le zèle donnent à
 „ la Cause Protestante en Europe,
 „ de si justes sujets d'en attendre la
 „ défense, & de se reposer sur sa
 „ protection.
 „ Et ce qui, outre les avantages
 „ dont nous jouissons, & dont nous
 „ prévoyons que nous jouirons sous
 „ le Règne de V. M., nous enga-
 „ ge de plus en plus à rendre à
 „ Dieu nos Actions de grâces, &
 „ à féliciter V. M. & ces Royau-
 „ mes, c'est de voir notre bonheur,
 „ fondé sur une nombreuse Fa-
 „ mille décedante de V. M.
 „ Comme nous ne cesserons ja-
 „ mais de remercier Dieu, le grand
 „ Auteur de ces benedictions, nous
 „ nous croitons aussi toujours indis-
 „ pensablement obligés d'avoir tou-
 „ te la soumission & toute l'obéis-
 „ sance due à V. M., qui est l'heu-
 „ reux Instrument de ces grâces,
 „ son Vice-Gerent, & notre Sou-
 „ verain légitime, & d'employer
 „ tous nos efforts pour rendre le Rè-
 „ gne

„ gne de V. M. heureux, & son Gou-
 „ vernement aisé.
 „ Et nous promettrons solennel-
 „ lement à Votre Majesté, non feu-
 „ lement de nous appliquer de tout
 „ notre pouvoir à inspirer à vos
 „ Sujets les sentimens de respect &
 „ de fidélité, dûs à Votre Person-
 „ ne Sacrée & à Votre Autorité,
 „ mais aussi d'être nous-mêmes
 „ (comme il convient à des Pré-
 „ dicateurs de l'Évangile de Paix)
 „ des Modeles de paix, de tran-
 „ quillité & d'ordre parmi le Peuple
 „ commis à nos soins.

Réponse de Sa Majesté.

MY LORDS & MESSIEURS du
Clergé,

JE vous remercie de votre fidelle &
 respectueuse Adresse: Et comme j'ai
 une pleine Con fiance, que, suivant
 les principes de notre Sainte Religion,
 vous vous étudierez à avancer la Paix,
 & à rendre mon Gouvernement aisé;
 Vous pouvez aussi vous assurer, que je
 défendrai & maintiendrai toujours l'E-
 glise d'Angleterre ainsi qu'elle est établie
 par les Loix, & que j'aurai un soin par-
 ticulier d'encourager le Clergé.

Le

Le 25. dudit mois, les Députez du Lord Gouverneur de la Comté de Middlesex, qui est le Comte de Clare, donnerent un magnifique Repas à ce Seigneur; après quoi ils convinrent de présenter à S. M. une Adresse, sur la Conjoncture présente, laquelle avoit été dressée par Mr. Steel, un de leur Corps. Le 27. ces Messieurs, ayant le Comte de Clare à leur tête, se rendirent au Palais de *St. James*, avec un Cortège de plus de 60. Carrosses, & présentèrent à S. M. leur Adresse, dont voici la Traduction.

„ **N**ous les fidèles Sujets de V.
 „ M., le Lord Lieutenant &
 „ les Députez Lieutenans de la
 „ Comté de Middlesex, lui deman-
 „ dons la permission de la féliciter
 „ sur sa paisible accession à son
 „ Droit incontestable. Nous re-
 „ cevons cette bénédiction inestima-
 „ ble avec les sentimens les plus sin-
 „ cères de joye, de zèle & d'af-
 „ fection.

„ Notre joye est la joye de Gens,
 „ dont les craintes passées augmen-
 „ tent la satisfaction présente; Crain-
 „ tes dont la seule preuve qu'on a
 „ qu'el-

„ qu'elles sont aujourd'hui imagi-
 „ naires, c'est que la Providence
 „ Divine nous a été plus favorable
 „ que nous n'avions sujet de l'es-
 „ perer.

„ La Liberté & le Bonheur de
 „ l'Europe ont été le glorieux mo-
 „ tif, & la glorieuse fin de cette Ré-
 „ volution, qui nous a transmis no-
 „ tre Sûreté présente: Ouvrage qui
 „ brille d'un double Lustre depuis
 „ l'Avenement de V. M. à la Cou-
 „ ronne, & qui porte de tels Ca-
 „ ractères de Gloire, que ceux-là
 „ même qui n'ont pas pû, ou qui
 „ n'ont pas voulu les reconnoître
 „ jusqu'à présent, ne peuvent s'em-
 „ pêcher d'en ressentir les influen-
 „ ces dans la Prosperité Publi-
 „ que.

„ Cette Félicité nous paroît so-
 „ lidement affermie, quand nous
 „ voyons un Parlement de la Gran-
 „ de-Bretagne zélé pour l'Hon-
 „ neur de la Nation, & également
 „ disposé à examiner la Conduite
 „ de ceux qui l'ont diminué, & à
 „ rétablir la Réputation de ces Il-
 „ lustres Patriotes, qui par leurs
 „ Conseils & par leurs Actions,
 „ l'avoient élevé au plus haut dé-
 „ gré

„ gré de Gloire & de Splendeur.
 „ De l'heureux concours de ces
 „ Circonstances, nous nous assurons
 „ que le tems est venu où l'Integri-
 „ té & la Droiture ne seront plus
 „ distinguées de la saine Politique;
 „ où la Ruse ne passera plus pour
 „ Sagesse, & la Fourberie pour
 „ Prudence, & où les mesures d'un
 „ Gouvernement Juste, Sage &
 „ Constant, établiront la Prospé-
 „ rité de ces Royaumes, par d'é-
 „ troites Alliances avec ces mêmes
 „ Puissances, dont l'abandon a été
 „ si évidemment Fatal à nous & à
 „ Elles.

„ Nous supplions aussi V. M., de
 „ nous permettre de lui témoigner
 „ la joye que nous avons de remar-
 „ quer, qu'un grand nombre de vos
 „ Sujets agissent selon leurs vrais
 „ sentimens, & se dégagent des
 „ mauvaises impressions qui leur
 „ avoient été imprimées par des
 „ gens artificieux, pour les porter
 „ à choisir pour Membres du Par-
 „ lement des personnes qui favori-
 „ soient des Dessesins destructifs de
 „ ces Libertez & de cette Constitu-
 „ tion, que ces mêmes personnes
 „ étoient obligées par leur Election

„ de

„ de défendre & de maintenir.
 „ Pour nous, à qui V. M. a fait
 „ l'honneur de confier les Milices
 „ de cette Comté, nous lui pro-
 „ mettons solemnellement de ré-
 „ pondre fidèlement à cette confian-
 „ ce, & que bien loin de conniver
 „ à ces Emeutes & à ces Désordres
 „ qui ont défiguré les dernières an-
 „ nées, nous ne négligerons rien
 „ pour les prévenir & pour les su-
 „ primer.

„ Nous nous flattons que notre
 „ Posterité la plus éloignée, jouira
 „ des mêmes Bénédictiones que le
 „ Règne de V. M. nous procure:
 „ C'est-ce que nous prometent les
 „ Vertus éminentes du Prince de
 „ Galles; & les Enfans dont Dieu
 „ l'a béni, nous donnent les mêmes
 „ esperances.

Le Roi reçut très-favorablement
 cette Adresse, & eut la bonté de
 conférer le Titre de Chevaliers à
 Mrs. Robert Thornhill, George
 Gooke, & Richard Steel. Ce der-
 nier s'est déjà rendu fameux par ses
 Ouvrages.

En conséquence des Adresses pré-
 sentées à S. M. le General Stanho-
 pe, Secrétaire d'Etat, a remis à la

Cham-

Chambre des Communes, tous les Pleins-pouvoirs, Instructions, Memoires, Lettres & autres Papiers, concernant la dernière Négociation de Paix & de Commerce, & la Cessation d'Armes, contenus en 14. volumes in Folio, dont l'un est employé à la Table, ou Indice des 13. autres.

Lorsque ledit General Stanhope, présenta tous ces Papiers à la Chambre Basse, il dit, qu'on n'avoit rien omis pour satisfaire le désir que la Chambre avoit marqué d'être informée de tout ce qui s'étoit passé dans ces importantes Négociations, & pour faire voir à tout le monde que le Ministère présent agissoit avec candeur, & n'avoit point dessein de prendre aucun avantage sur les derniers Ministres dans la recherche de leur Conduite: Qu'à la vérité, les Papiers qu'il remettoit devant la Chambre n'étoient que des Copies, mais qu'on en produiroit les Originaux, lorsque la Chambre le jugeroit nécessaire: Qu'au reste, comme ces Papiers étoient en grand nombre, & trop étendus pour être examinés par

toute la Chambre, il étoit d'avis qu'on nommât un Comité secret de 20. Membres pour en tirer des Extraits, avec leurs Observations, & en faire ensuite le rapport à la Chambre; après quoi on délibereroit sur ce qu'il viendrait de faire. Cette Proposition fut appuyée par Mr. Ward, Avocat du Parti des Toris, qui dit, qu'il n'y avoit rien de plus juste: Que tout le monde favoit qu'il tenoit pour principe que les Souverains ne font jamais rien de mal: mais qu'il n'en est pas de même de leurs Ministres, qui, selon la Constitution d'Angleterre, sont seuls responsables de leurs Actions, & de celles de leurs Maîtres.

Comme le Comte d'Oxford étoit arrivé le jour précédent en cette Ville, Mr. Edoüard Harley son Frere, Membre des Communes, prit occasion sur le Discours du General Stanhope, de dire, qu'il n'étoit pas difficile de voir pour quels fins on avoit demandé les Papiers en question, & à quel dessein on vouloit nommer un Comité secret pour les examiner; &

,, que

„ que comme il avoit lieu de croire
 „ qu'un de ses proches Parens étoit
 „ le principal objet de cette re-
 „ cherche, il pouvoit assurer la
 „ Chambre, que bien loin de pren-
 „ dre la fuite ou de se cacher, il
 „ seroit prêt à comparoître quand
 „ il en seroit requis : Qu'il ne dou-
 „ toit pas qu'après l'examen le plus
 „ rigoureux, il ne fut en état de
 „ prouver son innocence; mais que
 „ s'il avoit été assez malheureux
 „ pour être coupable des Crimes
 „ dont on le chargeoit, il croiroit
 „ que tout son Sang ne suffiroit pas
 „ pour les expier.

Personne ne s'oposa à la Proposi-
 tion du General Stanhope : Mr.
 Hungerford, Membre Tori, dit
 seulement que le nombre de 20. étoit
 malheureux, & proposa qu'on y en
 ajouta un; ce qui fut approuvé, &
 l'on ordonna qu'on procéderoit le
 Lundi suivant au choix de ce Co-
 mité particulier ou secret, par Bal-
 lottes ou par Scrutin.

Le 21. au soir, les Whigs s'as-
 semblerent au nombre d'environ
 200. & convinrent tous de don-
 ner leurs suffrages en faveur des 21.
 Membres qui furent nommez le jour
 suivant.

suivant, & qui sont tous de leur
 Parti.

Ils s'assemblent deux fois chaque
 jour, & ont Mr. Walpole pour
 Président : mais on parle d'une ma-
 niere si incertaine des Découvertes
 qu'ils ont faites en examinant lesdits
 Papiers, qu'on n'en saura la Véri-
 té qu'après que les Communes au-
 ront rendu leur Jugement là-dessus,
 & que les Seigneurs de la Chambre
 Haute l'auront confirmé.

Le Duc d'Ormond a été sommé
 de comparoître devant ce Comité,
 mais il s'en est excusé; & en Qua-
 lité de Pair du Royaume, on ne
 sauroit l'y obliger, sans un ordre
 de la Chambre-Haute.

Les Amis des Ministres d'Etat
 de la feuë Reine ont fait courir des
 Copies d'une Lettre qu'on prétend
 avoir été écrite par le Lord Bulling-
 broke, à un Seigneur de son Parti,
 dans le tems que ce Lord a passé à
Douvres, pour aller à *Paris* chercher
 un Refuge assuré contre, ce qu'il
 craint des Poursuites du présent Mi-
 nistère.

Voici la Traduction de cette Lettre.

MYLORD,

J'Ai quitté Londres avec tant de précipitation, que je n'ai pas eu le tems de prendre congé de vous, ni d'aucun de mes Amis. Vous me le pardonnez, quand vous saurez que j'avois des avis certains & réitérez, de la part de ceux qui sont dans le secret des Affaires, qu'il avoit été résolu, par ceux qui ont le pouvoir de l'exécuter, de me faire perdre la Tête sur un Echaffaut. Mon sang devoit être le Ciment de nouvelles Alliances; & mon Innocence n'auroit pû le mettre à couvert, après qu'on avoit demandé dans un Pais étranger, & résolu ici, qu'il étoit nécessaire de m'ôter la Vie.

S'il y avoit eu la moindre raison d'espérer, qu'on m'eût fait mon Procès d'une manière libre & avec candeur, après avoir été comme condamné par les deux Chambres du Parlement, sans m'en-

m'entendre, je n'aurois pas refusé de subir l'Examen le plus rigide.

Je défie les plus invétérés de mes Ennemis, de produire une seule preuve d'aucune Intelligence Criminelle, ou de la moindre Corruption, dans aucune partie de l'Administration des Affaires auxquelles j'ai eu part.

Si mon Zèle pour l'Honneur & la Dignité de la Reine ma Maîtresse, & pour le véritable Intérêt de ma Patrie, m'a quelquefois porté à m'exprimer avec trop de chaleur, & d'une manière peu circonspecte, j'espère qu'on l'interprétera de la manière la plus favorable.

Ce m'est une consolation, qui me restera dans tous mes malheurs, d'avoir servi ma Reine en bon & fidèle Sujet, sur tout en ce qu'Elle avoit le plus à cœur, qui étoit de délivrer son Peuple d'une Guerre sanglante & onéreuse; & d'avoir toujours été trop bon Anglois, pour sacrifier l'Intérêt de ma Patrie à quelque Allié Etranger que ce soit: Et cependant,

Tome XLVII. K k , voi-

„ voilà le seul Crime qui m'ent
 „ Bannit.

56 A D O U V R E S ce 27. Mars
 1715., vieux stile.

P. S. Je vous écrirai amplement
 en peu de tems.

On raisonne diversement sur cette
 Lettre: Ceux du Parti de ce Lord
 affirment qu'elle est véritable; &
 quelques autres croyent qu'elle a été
 fabriquée en ce País; mais les
 Whigs ne doutent pas qu'elle ne
 vienne du même Parti, dont ils di-
 sent que le but est de relever les Es-
 prits abatus, & de répandre des Im-
 pressions contre le Gouvernement;
 comme s'il ufoit de Violence; &
 ceux-ci de leur côté noircissent la
 Reputation des Toris, sur quoi les
 Nouvelistes ont publié que le Gene-
 ral Stanhope, rendant compte à la
 Chambre Basse des Adresses présen-
 tées à S. M. la mois dernier, y dit
 hautement qu'il paroîtroit bien-tôt
 que le Fugitif (designant ledit Lord)
 étoit coupable des plus grands Cri-
 mes.

Parmi ces Adresses il y en a une
 fort

fort singuliere de la Communauté
 de *Wigan*, dans la Comté Palatine
 de *Lancastre*, qui fut présentée au
 Roi par le Chevalier Roger Brad-
 haigh, Membre du Parlement. El-
 le fut publiée le mois passé dans le
Post-Boy, où l'on trouve que le Mai-
 re, les Baillifs & les Bourgeois de
Wigan, après avoir fait l'Eloge de
 la feuë Reine disent, que son Regne
 sera estimé glorieux & heureux, par la
 Posterité la plus reculée: Glorieux, par
 les Triomphe de la Guerre; & Heureux,
 en terminant cette Guerre par une Paix
 generalement solide, Avantageuse à
 son Peuple, & dont Elle a été l'Arbi-
 tre. Ils ajoûtent, qu'ils regardent l'heu-
 reux Avenement du Roi au Trône com-
 me les Premices de cette Paix. Ils le
 remercient ensuite, de ce qu'il a pro-
 mis de protéger l'Eglise Episcopale d'An-
 gleterre; moyenant quoi, & en se con-
 formant entierement à cette Eglise, S.
 M. se rendra Chere à tous ses Membres.
 Enfin, ils se flattent de l'Esperance que
 S. M. étendra l'Episcopat parmi toutes
 les Eglises Reformées d'Outre-Mer;
 Et à ces Conditions, ils s'engagent
 d'être inviolablement Fideles à Sa Ma-
 jesté.

On peut bien juger que cette Adres-

se n'a pas manqué d'être critiquée, mais plusieurs n'ont fait qu'en rire. Cependant l'Auteur de l'*Examiner*, qui est un Tori dont les *Lardons* paroissent deux fois la Semaine, a osé avancer, dans un de ceux du mois passé, où il fait Allusion aux susdits *Premices de la Paix*, & à la Clause de l'Acte de Succession, concernant les Etrangers " Que le Roi

" George n'a aucun Droit à la Couronne qu'en vertu de cet Acte, qui est devenu la Loi Fondamentale de l'Etat : Que si l'on donne la moindre Atteinte à cet Acte, on le détruira entierement : Que si l'on revoque la Clause en question, on verra bien-tôt tous les Emplois lucratifs, & de confiance, remplis par des Etrangers, des Grecs, des Juifs, des Allemands, des François Refugiez &c. qui se rendront les Maîtres des Cours de Judicature, & qu'une des Suites fatales de la Violation de l'Acte de Succession sera, que le plus grand nombre étant mécontent, on invitera un autre Prince Etranger, qui observera mieux cet Acte, & qui ne man-

" quera

" quera pas d'être puissamment assisté.

Cet Auteur n'est pas le seul qui ose tenir de pareils Discours, car plusieurs *Jacobites* publient que le *Prétendant* est assuré d'avoir des Forces assez puissantes pour se rendre Maître de la Couronne de la *Grande Bretagne*.

Le 2. de ce mois, un homme qui fait bonne Figure, eût l'insolence de vouloir gager 100. Guinées, que le Roi George ne seroit pas sur le Trône, ou en Vie, dans un certain tems: Surquoi il fut conduit devant un Juge de Paix, & obligé de donner Caution, pour comparoître à la Cour du Banc du Roi.

On arrêta le jour precedent un Ministre qui avoit fait des Reflexions très-injurieuses au Gouvernement, & au Roi même, en prêchant sur un Texte du Chapitre IV. de l'*Ecclesiaste*, depuis le Verset 13. jusqu'au 15. inclusivement, où il y a ces Paroles. *Un Enfant Pauvre; qui est Sage, vaut mieux qu'un Roi Vieux qui ne peut souffrir qu'on l'avertisse, & qui ne fait prévoir ce qui lui arrivera: car quelque fois tel est dans la Prison & dans les Chaines, qui en sort pour être*

Kk 3 Roi,

Roi, & tel est né Roi qui tombe dans une Extrême Pauvreté. J'ai vu tous les hommes vivans qui marchent sous le Soleil avec le Second Jeune Homme qui doit se lever à la Place de l'autre.

Le Sr. Brest, Docteur en Theologie & Recteur de Bereshanger, dans la Comté de Kent, & un autre Docteur qui y faisoit sa Residence, ont été privez de leurs Charges, pour avoir refusé de prêter le Serment de Fidelité au Roi, & mis au jour une Dissertation intitulée, *La Revision des Dogmes de l'Eglise Lutherienne, pour voir combien ils different de ceux de l'Eglise Anglicane.*

Cet Écrit & plusieurs autres qu'on repand de toutes parts dans la Grande Bretagne, sont autant de Satyres ou de Libelles, contre le Roi ou ses Ministres d'Etat, tant en ce qui concerne la Religion Lutherienne dont S. M. B. fait Profession, qu'au sujet des Maximes Politiques des Whigs, en tout ce qu'elles ont de contraire à celles des Toris leurs Antagonistes, dont le Parti me paroît beaucoup plus considerable que ne se l'imaginent bien de gens, trop préocupez de leurs Interêts, qui les portent à se flatter du contraire.

Il est néanmoins très evident que les Jacobites ont presque toute la Populace de leur côté, & qu'elle ne laisse échaper aucune occasion pour en donner des Marques, comme celles qu'elle fit paroître le 4. de ce mois qui étoit la Fête de St. George, & le Jour de l'Anniversaire du Couronnement du Roi Jacques II. & de la feuë Reine Anne; car les Toris ayant fait sonner les Cloches ce jour-là, dans presque toutes les Eglises Anglicanes, & couler une Fontaine de Vin, près de l'Eglise du Docteur Sacheverel, la Populace cassa les Vitres de plusieurs Maisons qui n'étoient pas Illuminées, abattit une Enseigne representant le Duc de Marlborough, & cria de toutes parts, *Vivent les Amis de la feuë Reine.*

Les Affaires qui sont sur le Tapis au Parlement, vont cependant leur Train ordinaire, & le Grand Comité, touchant le subside y ayant fait faire le Rapport de ses Resolutions, par Mr. Farrer, elles furent approuvées de tous les Deputez des Communes, qui declarerent: „ Qu' „ on accordera 57759. liv. st. pour „ l'entretien de la Garnison de Mi-

» *Norquie* ; 37192. liv. st. pour celle
 » de *Gibraltar* , 37912. liv. st. pour
 » l'entretien de 3. Regimens qui
 » sont en *Flandres* ; & 425900. liv.
 » st. pour l'entretien de 9956. hom-
 » mes , pour les Gardes & Garni-
 » nisons de la *Grande Bretagne* , des
 » Isles de *Jernsey* & de *Guernesey* ,
 » des Plantations de S. M. en Ame-
 » rique &c.

Ce seroit ici le lieu de vous com-
 miquer la Liste des Gouverneurs,
 Commandans, & Majors des Pla-
 ces, Forts & Chateaux d'*Angleterre* ,
 & celle des Membres du Par-
 lement, comme je vous les avois fait
 esperer le mois dernier ; mais leur
 longueur me seroit passer les Bornes
 de cette Lettre, dans lesquelles je
 me dois tenir, en y ajoutant seule-
 ment, que le Roi a donné plusieurs
 grosses Pensions Annuelles à divers
 Ministres d'Etat, & entr'autres
 3500. liv. st. au Comte de *Notting-
 ham*, 3000. liv. st. au Duc de *Shrews-
 bury*, 2000. liv. st. au Marquis de
Wharton, autant au Lord *Sommers*,
 & 1000. liv. st. au Lord *Willough-
 by* de *Perham*.

Le Duc de *Marlborough* a desti-
 né ses Apointemens de Capitaine

Gene, Ayuntamiento de Madrid

General, qui montent à 3500. liv.
 st. par An, pour l'entretien des
 pauvres Veuves dont les Maris ont
 été tuez à l'Armée.

On a déjà distribué plusieurs Mil-
 liers de Guinées frapées au nouveau
 Coin du Roi George, & comme il
 y a en ce Pais un grand nombre de
 Louis d'Or, & qu'on y reçoit aussi
 maintenant de *Portugal* beaucoup de
 Caisses remplies de ce precieux Me-
 tal, il est devenu plus abondant dans
 le Commerce que les Especies d'Ar-
 gent, parce que depuis long-tems,
 on ne reçoit aucuns Lingots d'Argent
 d'*Espagne* ni d'*Amerique*.

Comme ceux qui ne s'attachent
 pas à l'Or, ou à l'Argent, ni au
 Commerce, & qui ont le Genie
 tourné du côté des Sciences & des
 Arts, sont bien aises d'apprendre les
 Nouvelles Découvertes, qui se font
 sur cela, je me trouve obligé, Mon-
 sieur, de vous communiquer ici les
 Observations de la Societé Royale
 de cette Ville, faites au sujet de
 l'Eclipse du Soleil qui arriva le 3.
 de ce mois.

Les plus Experts Astronomes qui
 se rendirent à l'Observatoire de cer-
 te Compagnie de Savans, remar-

Kk 5 que.

quèrent que cette Eclipsé commença à 8. Heures, 6. Minutes, 13. Secondes, du matin, & finit à 10. Heures, 20. Minutes, 15. Secondes: Qu'elle fut Centrale, & l'Immersion de l'Astre Totale, depuis 9. Heures, 9. Minutes, 17. Secondes, jusqu'à 9. Heures, 12. Minutes, 40. Secondes, c'est à dire que cette Immersion, ou la grande Obscurité, dura 3. Minutes, 23. Secondes.

Pendant ce dernier Intervale, il parut un Cercle Lumineux autour de la Lune, causé par l'Atmosphère de cette Planete; & l'on vit très-distinctement, non seulement celles de Jupiter, Mercure, & Venus, à l'Ouest, à peu près à la même hauteur du Soleil; mais aussi quelques autres Etoiles. Comme l'Air étoit tranquille, & le Ciel pur & serain, on vit ce Phénomene dans toute sa perfection.

Devant & pendant l'Immersion de l'Astre, on sentit un Froid extraordinaire, mais quelques Minutes après l'Emerison, (qui se fit par un grand éclat de Lumière) on sentit la Chaleur, & dès que l'Eclipsé fut entièrement finie, le Ciel se couvrit de Nuages.

Il y avoit en cette Ville trois Astronomes François, venus de Paris, savoir le Chevalier de la Louville, Mrs. de Montmaur & de Jeoffroy, qui ont fait leurs Observations avec les Mathématiciens de la Société Royale; & on dit qu'avant leur depart pour retourner en France, ils communiqueront au Public de belles Découvertes qu'ils ont faites, par rapport au grand Problème des Longitudes.

Ecosse.

II. L'Assemblée des Commissaires du Clergé s'est séparée à la fin du mois dernier, & Mr. Castairs, leur Modérateur, a eu l'adresse de faire échoüer la Proposition faite par le Parti Rigide de cette Assemblée, de nommer 5. nouveaux Deputez pour solliciter à la Cour la Revocation des Actes passez dans les deux derniers Parlemens, en faveur des Episcopaux Ecossois; en faisant renvoyer cette Proposition à l'Assemblée Generale, qui doit se tenir le 21. de ce mois, en presence du Grand Commissaire que le Roi a nommé pour y assister, qui est le Comte de Rothes, Grand Amiral Héritaire de ce Pais.

Irlande.

III. Les Avis de *Dublin* ne marquent rien de considerable, si ce n'est qu'on y a arrêté les auteurs & les Distributeurs d'un Libelle Seditieux, & condamné à Mort diverses personnes, convaincuës d'avoir enrôlé du monde pour le Service du *Prétendant*, & qu'une partie de leurs Complices ont été envoyez aux Isles de l'*Amerique*, dont je n'ai aucunes Nouvelles propres à vous faire plaisir Monsieur, quoique je sois toujours, votre &c.

L E T T R E V I.

Affaires d'Espagne, de Portugal, & des Pais-Bas.

Madrid.

M O N S I E U R,

I. Le Roi Catholique a annullé tous les Decrets, & toutes les Resolutions prises touchant le Fiscal General de *Castille*, condamné par

l'In-

Ayuntamiento de Madrid

Mois de Mai, 1715. 661

l'Inquisition; & a ordonné au Cardinal del Giudice d'exercer la Charge de Grand Inquisiteur, comme n'ayant point été legitimelement vacante.

Sa Majesté a aussi ordonné que le Prince des *Asturies* sera servi désormais par les Officiers de la Maison Royale; & pour cet Effet, Elle a nommé 2. Gentils-hommes de la Chambre, 2. Majors-dômes, & quelques autres Officiers de la Couronne, après avoir fait Dame d'Honneur de la Reine, la Marquise *Monthermaso*, qui a élevé ce Prince Royal, dont le Cardinal del Giudice est Gouverneur, & *Don Fernando* de *Figuerro* Sous-Gouverneur.

Le Duc de *Popoli* a été nommé pour assister au Conseil du Cabinet, à la place du Duc de *Cella-Mare*, qui va à la Cour de *France*, en qualité d'Ambassadeur de S. M. C.

Les grands changemens qui se sont faits parmi les Ministres d'Etat, ont encouragé le Duc d'*Albuquerque* à venir de *Segovie* en cette Cour, dans l'esperance d'y trouver presentement le moyen d'obtenir quelque Rabais du grand Indult qu'on lui deman-

Kk z

de,

de, pour les Effets qu'il a aportez du *Mexique*, dont il étoit ci-devant Viceroi.

Le bruit court qu'il y a un Projet de Paix entre cette même Cour & celle de *Vienne*, par les bons Offices du Roi de France, du Pape & du Duc de *Parme*; & que le Roi d'Angleterre a donné ordre au Gouverneur envoyé de sa part à *Port-Mahon*, de travailler à disposer les *Majorquins* à se soumettre à S. M. Catholique, moyenant de certaines Conditions qui sont encore tenuës secrètes.

Quoi qu'il en soit, la Flotte Espagnole n'est pas encore sortie de *Barcelone*, pour aller faire l'Expédition projetée contre ces Insulaires: mais les Troupes qui étoient dans l'*Estramadoure* & les deux *Castilles*, ont quitté leurs Quartiers, pour s'assembler en divers endroits, où elles doivent passer en Revüe, & être ensuite Reformées.

La Cour partit le 24. du mois dernier pour *Aranjuez*, qui est une Maison de Campagne du Roi, près du *Tage* & de la Riviere de *Zarama*, sur laquelle il y a des Ponts qui aboutissent au Parc & aux Jardins

de

de ce Palais, qui sont très beaux, & dans une Contrée où l'Air étant fort sain, la Cour y restera une partie de l'Été.

Si vous souhaitez d'avoir la Liste des Gouvernemens & Emplois Militaires que S. M. C. a donnez, tant en *Catalogne* que dans les autres Etats de la Monarchie d'*Espagne*, je vous la communiquerai dans mon Journal du mois prochain, avec le Décret concernant les Finances, dont j'ai parlé ci-devant, & celui que S. M. a fait en dernier lieu, au sujet du Fiscal General & de l'Inquisition, dont je vous ai donné une Idée generale, au commencement de cette Lettre, qui ne peut contenir ces Pièces-là toutes entières.

Lisbonne.

II. Quelques Politiques desintéressés, qui croyent de voir fort clair dans les Affaires de cette Cour, disent que la Faction Françoisise y prend tellement le dessus, que la plupart des Ministres, & des Seigneurs les plus distinguez sont dans ce même Parti.

La Justice, le Clergé, & même l'In-

l'Inquisition, se donnent de grands mouvemens dans tout ce País, pour faire arrêter des Voleurs, qui ont pris le Ciboire avec les Hosties consacrées dans l'Eglise des Jesuites, à *Stubal*, & qui pour être moins embarrassés les ont jettés par terre, ne se souciant que d'emporter la Custode d'Argent, ce qui est regardé comme le plus grands de tous les Sacrilèges.

On fit une Procession extraordinaire, pors'humilier devant Dieu, par une espece d'Amande Honorable & Publique sur cela, le 15. du mois dernier, & le Roi y assista à pié, avec les Princes ses Freres, étant suivi du Noncé du Pape, de l'Ambassadeur de France, de la principale Noblesse & de tous les Ordres Ecclesiastiques, sans exception de ceux là même qui n'ont pas coutume de se trouver dans les Processions Generales.

On a en même tems occupé toutes les Avenues de l'*Estramadure*, où ladite Ville de *Stubal*, qu'on nomme aussi *St. Ubes*, est batié, sur la Côte, à l'Embouchure du *Zadaon*, vers le Sud, à 6. lieues de celle ci de *Lisbonne*, & on ne laisse

carter

entrer ni sortir aucunes Personnes, sans les visiter & examiner fort rigoureusement, pour tâcher de decouvrir ces Voleurs.

Un Vaisseau de Guerre a conduit en cette Ville l'Amiral de *Salé*, qu'il a pris, après un Combat de 8. heures, & sur lequel on a trouvé 40. Esclaves, dont 12. sont Portugais, & les autres Espagnols.

Il est parti une Troisième Flote pour le *Brezil*, d'où l'on a reçu avis que la Recolte du Sucre & du Tabac y sera mediocre cette année, mais que les Magazins en sont bien fournis.

Païs-Bas.

Bruxelles.

III. La Regence de ce País a ordonné aux Etats de *Brabant* & de *Flandres*, de fournir les Ustenciles aux Troupes Imperiales, & de satisfaire le General Comte de *Vehlen* qui les commande: mais les Députés deldits Etats de *Flandres* n'ont donné leur consentement aux Subsidés accordez en dernier lieu, qu'à condition qu'on ne mettra aucunes

de

de ces Troupes dans le Plat-Païs, & qu'on rendra incessamment Hommage à l'Empereur.

La même Regence eût le mois dernier un ordre signé par le General Cadogan & par Mr. de van den Berg, suivant lequel il est defendu de proceder aux changemens des Magistrats, dont la disposition est laissée à S. M. Imperiale, de même que celle des Charges vacantes.

Le Chevalier de Rossi, Resident du Roi Très-Chrétien, a loué une Maison en cette Ville, où le bruit se repand denouveau, que les François assembleront bien-tôt sur la Frontiere un Corps d'Armée de 30. à 40. mille hommes.

On a resolu de couper & de faire vendre une partie des Arbres de la grande Forêt de *Soignies*, pour la somme de 50. mille Florins, qui seront employez au Payement des Troupes de ce Païs, en attendant qu'on ait pourvû à d'autres Fonds.

Avvers.

IV. Le Comte de Conigsek, Ministre de l'Empereur, le General Cadogan, Ministre de la Grande Bre-

tagne,

tagne, & les Deputez de L. H. P. les Etats Generaux des Provinces Unies, étant de retour en cette Ville, depuis le 15. du mois dernier, y ont tenu la 15. Conference pour le Reglement de la Barrière, & doivent continuer leurs Deliberations, jusqu'à ce que tout ce qui concerne cette Affaire, dont on a parlé si souvent, & depuis long tems, d'une maniere fort incertaine, soit enfin terminé à l'amiable.

On apprend de *Dunckerque*, que les François ne font point de Fortifications au Canal de *Mardyck*, & qu'ils ont cessé, depuis quelque tems, d'y faire les Travaux nécessaires pour le perfectionner.

Utrecht.

V. Le Comte de Tarouca & Don Louis d'Acunha, Plenipotentiaires du Roi de Portugal, partirent de cette Ville, le 23. du mois dernier, fort satisfaits des Honnêtetez generales & particulieres, qu'ils y ont recûs, pendant plus de 3. Ans qu'ils y ont sejourné. Ils en ont témoigné leur Reconnoissance aux Magistrats de cette même Ville; en leur

decla-

declarrant les Ordres exprès du Roi leur Maître, de leur faire sur cela des Remercimens de sa part, & eux de leur côté, par unedistinction bien singuliere, ont fait jouer le Carillon du Dôme demi-heure avant, & demi-heure après leur Depart. La voix Publique leur rend aussi ce temoignage, que par leur Affabilité, leurs Manieres Nobles, leur Magnificencë, & leurs Charitez, ils ont scû gagner le Cœur de tout le monde, & soutenu avec Eclat la Gloire du Roi leur Maître, & l'Honneur de la Nation Portugaise.

La Haye.

VI. Le Comte de Tarouca & Don Louïs d'Acunha Plenipotentiaires du Roi de Portugal, étant arrivez d'*Utrecht* en cette Ville, le 25. du mois passé, le premier prit son Logement dans la Maison qu'occupoit ci-devant le Comte de Strafford, & D. Louis d'Acunha passera dans peu à *Londres*, où Mr. Walpole doit aussi se rendre, sur le Yacht qui a servi au Transport de la Comtesse de Portland, & le Jeune Comte de Welling s'est aussi embarqué pour le même Voyage.

Le Duc d'Osune est sur son Depart pour retourner à *Madrid*: & Don Emanuel de Loso, Gentilhomme, prendra soin des Affaires d'*Espagne*, jusq'à l'arrivée de Don Louïs Mirabel, qui doit venir résider en cette Ville, en qualité d'Ambassadeur de S. M. Catholique.

Mr. Clingraef, qui alla le 15. de ce mois à *Utrecht*, pour y recevoir la Princesse Elizabeth Eleonore de Hanover,agée de 2. ans, la conduite en cette Ville, où L. H. P. lui ont fait beaucoup d'honneur, & Elle en partira bien-tôt pour *Londres*, sur un Yacht envoyé expressément d'*Angleterre*, qui est déjà arrivé dans la *Meuse*.

Le Prince de Kourakin Ambassadeur du Czar, & Mr. Vincentini, Resident de la Republique de *Venise*, sont aussi arrivez de ce Pais-là en cette Ville, où les Ministres étrangers ont souvent des Conferencés entr'eux, & avec les Deputez de L. H. Puissances, à qui le Marquis de Chateaufneuf, Ambassadeur de France, a donné quelques Memoires, & S. E. conferé souvent avec les Ministres de Suede & de Hesse-Cassel.

Les Etats de *Hollande & de West-Frise*, qui sont maintenant assemblez, ont pris une Resolution très-importante, dont voici la Substance.

Extrait de la Resolution de N. S. les Etats de Hollande & de West-Frise, du 29. Avril 1715., pour l'établissement d'une Taxe de Famille, seulement pour une année, tant pour acquitter les Dettes contractées pendant la dernière Guerre, que pour éprouver si par l'introduction de cette Taxe, on ne pourroit pas à l'avenir faire cesser & annuller le réel Centième Denier.

Que cette Capitation sera introduite comme un Essai, pour une Année seulement.

Qu'on comptera pour une Famille,

I. Tous les Chefs de Famille, sans distinction s'ils sont mineurs ou majeurs, mariez ou non mariez.

II. Tou-

II. Toutes les Personnes qui demeurent chez d'autres, en cas qu'elle soient mariées.

III. Toutes les Personnes qui sont sous Tutelle ou Curatelle, & qui demeurent chez leurs Tuteurs ou autre part.

IV. Tous Mineurs ou Majeurs qui demeurent chez leurs Parens ou autre part, en cas qu'ils possèdent quelques Effets, qu'ils exercent quelques Charges ou Offices, ou qu'ils fassent quelque Commerce ou Profession, &c.

V. Plusieurs Freres ou Sœurs demeurans ensemble hors de la Maison Paternelle, & qui ne sont pas à la charge de leurs Parens.

VI. Les Pensionnaires demeurans chez d'autres, tant en Auberge qu'en Maison Bourgeoise.

Qu'on exemptera de cette Taxe,

I. Tous ceux qui ne sont pas Sujets ni Bourgeois, mais Etrangers, qui viennent seulement en ce Pais pour leur Négoce ou autres causes, sans intention d'y habiter. Néanmoins cette exemp-

tion

„ tion n'aura point lieu, en cas
 „ que ces Personnes soient trouvées
 „ encore en ce Pais après l'expira-
 „ tion de 6. mois.

„ 2. Tous les Prédicateurs, par
 „ rapport à leur Emploi.

„ 3. Tous Officiers Subalternes,
 „ tant de Mer que de Terre, jus-
 „ qu'aux Lieutenans inclus; à
 „ moins qu'ils ne possèdent d'autres
 „ Biens ou Emplois.

„ 4. Tous les Ouvriers à jour-
 „ née, de Corps, de Métiers &
 „ autres, non compris les Maî-
 „ tres.

„ 5. Toutes les Personnes qui
 „ subsistent entièrement ou en par-
 „ tie des Hôpitaux ou autres Mai-
 „ sons de Charité.

„ Tous ceux qui sont à la Char-
 „ ge des Corps de Métiers.

„ Que l'on formera 9. Classes,
 „ distinctes desdites Personnes tax-
 „ ables.

La premiere Classe sera taxée à
 200. florins.

La seconde à - - - - - 150.

La troisième à - - - - - 100.

La quatrième à - - - - - 80.

La cinquième à - - - - - 60.

La sixième à - - - - - 40.

La septième à - - - - - 20.

La huitième à - - - - - 10.

La neuvième à - - - - - 5.

„ Qu'on mettra sous la premiere
 „ Classe, tous ceux qui auront,
 „ gagneront ou dépenseront par An

„ 10000. florins & au dessus.

„ Sous la seconde Classe, depuis
 „ 7000. florins jusqu'à 10000. par

„ An.
 „ Sous la troisième Classe, depuis

„ 5000. jusqu'à 7000.

„ Sous la quatrième Classe, depuis

„ 4000. jusqu'à 5000.

„ Sous la cinquième Classe, depuis

„ 3000. jusqu'à 4000.

„ Sous la sixième Classe, depuis

„ 2000. jusqu'à 3000.

„ Sous la septième Classe, depuis

„ 1500. jusqu'à 2000.
 „ Sous la huitième, depuis 1000.
 „ jusqu'à 1500.
 „ Sous la neuvième, depuis 500.
 „ florins jusqu'à 1000.

„ Que toutes Personnes faisant
 „ négoce, étant dans quelque Com-
 „ munauté ou non, tous Maîtres-
 „ Ouvriers, Maîtres ou Garçons de
 „ Tome XLVII. L1 „ Corps

de Métiers , qui ne travaillent pas sous d'autres Maîtres, Hommes ou Femmes, & qui ne sont pas compris dans lesdites Classes, seront néanmoins taxez à 5. florins: Bien entendu que les Magistrats & Juges, pourront exempter les Personnes qu'on trouvera hors d'état de payer cette Taxe.

Que pour trouver ladite Proportion & Estimation, la Taxe sera faite: 1., suivant les Effets, le débit & les gains les plus apparens, ou Revenus des Personnes taxables, à compter sans rabat ou diminution par rapport aux Taxes extraordinaires qui se levent dans le cours de cette année: 2., & à l'égard de ceux dont on est incertain, suivant l'état & le train desdites Personnes, soit en Maisons à la Ville ou à la Campagne, Carosses ou Domestiques.

Que les Personnes sous-mencionnées pourront être taxées plus haut, & non plus bas, qu'il s'en suit; savoir:

I. Toutes Personnes ayant quelques

ques Maisons de Campagne, Carrosses ou autres Voitures à 4. roues & 4. Chevaux, seront comprises sous la seconde Classe de 150. florins.

II. Toutes Personnes qui n'ont point de Maisons de Campagne, & qui néanmoins entretiennent des Voitures à 2. Chevaux, & occupent des Maisons au-dessus, de 1000. florins de loüage, avec ou sans Caves, Magazins, ou Ecuries, dans les Villes d'Amsterdam, Rotterdam, & la Haye, & dans les autres Villes au dessus de 500. florins, seront comprises sous la troisième Classe de 100. florins.

III. Toutes Personnes, occupant des Maisons à Amsterdam, Rotterdam & la Haye, depuis 500. florins jusqu'à 1000. de loüage, & dans les autres Villes depuis 250. jusqu'à 500., seront comprises sous la quatrième Classe de 80. florins. Les Propriétaires qui occupent les propres Maisons, seront obligez d'estimer ce qu'elles peuvent faire de loüage par an,

L 1 2 &c

„ & seront sujets à la Taxe de Fa-
 „ mille, &c.
 „ IV. Toutes Personnes, com-
 „ me dessus, n'ayant point de Mai-
 „ sons de Campagne, qui entretien-
 „ nent néanmoins quelques Trai-
 „ naux ou autres Voitures, à un
 „ Cheval, ou bien un Cheval de
 „ monture; ou qui ont plus de deux
 „ Domestiques ou Servantes; (ou-
 „ tre ceux qui pourroient être em-
 „ ployez pour leur negoce,) seront
 „ comprises sous la cinquième Classe
 „ de 60. florins.

*(S'ensuit la maniere dont on leverá
 la Taxe, par qui, & en quel tems elle
 sera levée, &c.)*

„ Qu'eu égard à ladite Taxe ;
 „ Mrs. les Conseillers-Députez exa-
 „ mineront s'il ne sera pas necesai-
 „ re de diminuer ou abolir la Ta-
 „ xe du Sel & du Savon, celle du
 „ Caffé & du Thé, & le droit qu'on
 „ leve pour les Mariages & En-
 „ terremens; le tout par raport seu-
 „ lement à ceux qui seront com-
 „ pris sous la moindre Classe de
 „ 5. florins, ou qui ne seront pas
 „ en

Mois de Mai, 1715. 677
 „ en état de rien contribuer, &c.

Voila, Monsieur, tout ce que j'a-
 vois à vous communiquer dans cet-
 te Lettre de votre &c.

F I N.

Table des Matieres.

<i>Affaires d'Italie,</i>	Pag. 51
<i>Affaires du Nord, de Moscovie, & de Turquie,</i>	581
<i>Affaires d'Allemagne des Roys, & de Suisse,</i>	591
<i>Affaires de France,</i>	610
<i>Affaires de la Grande Bretagne,</i>	631
<i>Affaires d'Espagne, de Portugal & des Pais-Bas.</i>	660



Ayuntamiento de Madrid